

# Covid-19

**Ayons une attitude responsable**  
Restons chez nous et appliquons les consignes  
données par le gouvernement. *La rédaction*

MALI

# 592

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 24 AVRIL 2020

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

## Affaire Mahamadou Camara

# Droit ou politique ?



**Législatives C V : La chute de Moussa Timbiné ?**



**Législatives 2020 pour urgence institutionnelle :  
Et la vie des Maliens ?**

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



## Ramadan 2020

**A l'occasion du mois béni de ramadan 2020,**

la rédaction de votre quotidien préféré Malikilé  
vous souhaite un bon ramadan.

Puisse Dieu nous protéger et benir le Mali.

**Malikilé vous remercie pour votre fidélité.**



<b>Une</b>	Affaire Mahamadou Camara : Droit ou politique ?	<b>P.4</b>
<b>Brèves</b>	2ème tour des législatives dans le cercle de Gourma-Rharous : Le matériel électoral d'Inadjatafane a été confisqué et retenu à Tombouctou sur instruction du Gouverneur de la région »	<b>P.12</b>
	Détention de Bakary Togola : Le détenu admis à la clinique golden life	<b>P.12</b>
	Situation sécuritaire préoccupante à Yanfolila : Des individus armés visent le poste douanier de Koloni	<b>P.12</b>
	Scandale à l'Ecole Nationale de Police : Une jeune recrue accouche d'un bébé	<b>P.13</b>
	Covid-19 : Le Mali reçoit une aide d'urgence du gouvernement chinois	<b>P.13</b>
	BANDIAGARA : Des morts et des dégâts matériels lors d'une attaque non loin de Sangha	<b>P.13</b>
	Avis du Cenou à tous les bacheliers antérieurs à 2019 : La distribution des cartes Cenou et Ecobank sont arrêtées jusqu'à nouvel ordre	<b>P.14</b>
<b>Actualité</b>	ENLEVEMENT SOUMAILA CISSE : Appel des 40	<b>P.16</b>
	Prières collectives : Faut-il s'inquiéter du Ramadan ?	<b>P.18</b>
	Projet "20 millions de masques" : Mme Simpara Assitan Keita demande à IBK de passer localement la commande	<b>P.20</b>
	Front social au Mali : Les comités syndicaux des CHU et Hôpitaux de Bamako et de Kati menacent d'aller en grève de 72 heures !	<b>P.21</b>
	Placé sous mandat de dépôt, dans l'affaire de l'avion présidentiel, depuis mars dernier : L'ancien ministre Mahamadou Camara désormais libre !	<b>P.22</b>
<b>Politique</b>	Législatives C V : La chute de Moussa Timbiné ?	<b>P.24</b>
	Législatives 2020 pour urgence institutionnelle : Et la vie des Maliens ?	<b>P.25</b>
	Problématique de contestations postélectorales : Peut-on parler de l'indépendance de la Cour constitutionnelle au Mali ?	<b>P.26</b>
	6è législature de l'AN : La difficile désignation de l'opposition !	<b>P.27</b>
	Madani Tall : «Le piège du moratoire sur la dette des pays africains»	<b>P.28</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Cérémonies de mariage : Les gestes barrières, c'est quoi déjà ?	<b>P.29</b>
<b>International</b>	Burkina Faso : La bavure de trop?	<b>P.31</b>
	Grace royale pour raison du COVID-19 au Maroc : Le gouvernement du Maroc demande au roi de gracier journalistes et activistes du Hirak rifain	<b>P.33</b>
<b>Sport</b>	Football : L'UEFA a son calendrier	<b>P.34</b>

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keita, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

**P.13**



**P.20**



**P.27**





## Affaire Mahamadou Camara : Droit ou politique ?

**L**e droit et la politique, on le sait, n'ont jamais fait bon ménage. Danton, Avocat, homme politique, ministre de la Justice et figure majeure de la Révolution française n'a-t-il pas dit que « quand la politique entre dans le prétoire, le droit en sort » ? Vérité des temps anciens mais est-ce une vérité de tous les jours comme le chante l'Hymne national du Mali ? Certains, comme Christoph Gusy, juriste allemand pense que « Droit et politique ne sont pas antinomiques ». Quels enseignements nous livrent l'affaire Mahamadou Camara que votre quotidien n'avait voulu traiter pour ne pas empiéter sur le judiciaire.

Mahamadou Camara est l'ancien chargé de communication des deux dernières campagnes électorales de IBK (2013 et 2018) et son premier Directeur de Cabinet à la présidence de la République avec RANG de ministre (avril 2014 à janvier 2015). C'est plus tard qu'il devint ministre de l'économie numérique, de l'Information et de la Communication de septembre 2013 à avril 2014 cette fois-ci avec RANG ET PREROGATIVES de ministre. Il quitte ce poste à la suite du scandale sur l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires dénoncé à la fois par le Bureau du Vérificateur Général et les Partenaires Techniques et Financiers de notre pays

qui impliquait deux autres ministres importants : Madame Bouaré Fily Sissoko ex titulaire de l'Economie et des Finances et Moustapha Ben Barka précédemment Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, ensuite Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de la Promotion des Investissements et de l'Initiative privée. La première a ensuite été bombardée Commissaire à l'UEMOA et le second, Secrétaire Général de la Présidence de la République du Mali toujours avec rang de ministre. Quant à Soumeylou Bou-beye Maiga qui avait également perdu son portefeuille de ministre de la Défense et des Anciens combattants, il s'est retrouvé lui aussi Secrétaire Général de la Présidence de la République avant de prendre des galons comme Premier Ministre. C'est donc dire que IBK n'a jamais lâché les personnes compromises dans ce dossier qui sont aujourd'hui dans le collima-





teur de la justice. Des politiques, seuls Mahamadou Camara a été placé sous mandat de dépôt au motif qu'il ne bénéficiait pas, au moment des faits, de l'immunité et du privilège de juridiction que confèrent les « prérogatives » de ministre. Selon la justice, lui n'en avait que le rang.

Cette décision judiciaire n'avait pas plu en haut lieu et l'on se rappelle que le 1er avril 2020, une délégation conjointe SAM-SYLIMA a été reçue par le Procureur de la République du Pôle Économique et Financier de Bamako. Au terme de cette rencontre, un compte-rendu de mission a été publié qui indiquait « **Le Procureur de la République et, à sa suite, ses Substituts ont expliqué que sous réserve du secret de l'information judiciaire, la détention de l'inculpé susnommé a fortement déplu au haut sommet de L'État. Cependant, il a expliqué que l'Exécutif est en train de faire une interprétation biaisée des dispositions de l'article 616 du code de procédure pénale qui n'accordent le privilège de juridiction qu'aux seules personnalités ayant RANG ET PREROGATIVES de ministre. Que s'agissant de l'inculpé susvisé, il n'avait simplement que rang de ministre comme l'atteste d'ailleurs son acte de nomination. Que le droit pénal étant d'interprétation stricte, le Pôle estime qu'il n'a fait qu'une judicieuse application de la loi dans ladite procédure et que sa position demeura constante.** ».

Mahamadou Camara conduit à la prison centrale de Bamako fit appel et la décision du juge d'instruction que devait confirmer ou annuler la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel de Bamako. C'est chose faite depuis le mardi 21 avril : la Chambre d'accusation a procédé à « **l'annulation des poursuites et inculpations posées et ordonné la mise en liberté de**

**Mahamadou Camara.** » Lequel, sauf pourvoi en cassation du Procureur général devant la Chambre Criminelle de la Cour Suprême qui aurait eu un effet suspensif devait recouvrer sa liberté. En clair M. Camara aurait gardé prison jusqu'à l'arrêt qu'aurait rendu la juridiction suprême. Toute la procédure ainsi décrite relève du droit.

Mais la décision du Procureur général de faire ou non pourvoi est éminemment politique. En effet, le parquet, c'est-à-dire l'ensemble des procureurs relèvent du ministre de la justice et ils sont tenus d'exécuter ses ordres surtout quand ceux-ci sont écrits. D'où l'adage « la plume (du procureur) est serve ». Et personne n'imaginerait un seul instant que le Procureur général et le ministre de la Justice n'aient pas échangé sur le dossier en général et ce point en particulier. Est-ce donc Malick Coulibaly qui a instruit au Procureur général de ne pas faire pourvoi ou celui-ci lui a-t-il désobéi ? La thèse de la désobéissance est impossible à imaginer selon ceux qui connaissent les deux hommes. La question est donc de savoir quelles ont été les motivations du ministre de la justice : sa conception de la distribution de la justice dans

ce dossier ou les pressions qui se seraient exercées sur lui.

En effet, au-delà de l'application mécanique de la Loi, tout honnête homme peut s'interroger sur le traitement différencié entre Mahamadou Camara et les trois autres ministres impliqués. Traitement voulu sans doute par la Loi que le magistrat instructeur a appliqué scrupuleusement. Ne dit-on pas « *dura lex, sed lex* » ?

L'enseignement à tirer de cet épisode est que le dossier de l'avion présidentiel et des équipements militaires pataugera sans doute encore longtemps. En effet, la nouvelle Assemblée nationale héritera d'un dossier chaud et sensible qui implique d'éminents membres de la majorité dont Soumeylou Boubeye Maiga, l'actuel vice-président de la Banque Ouest Africaine de Développement (la BOAD) neveu et protégé du président de la République IBK et Mme Bouaré Fily Sissoko détentrice de tous les secrets entourant ces magouilles d'Etat et qui n'accepterait sans doute pas d'être l'agneau de sacrifice. Les tractations parlementaires iront donc bon train mais il est certain que la Haute Cour de Justice n'entrera jamais en condamnation contre ces personnes dans un dossier qui pourrait impliquer IBK lui-même.

Mais il existe un grain de sable qui pourrait enrayer cette belle mécanique : la justice ordinaire décidée à tirer cette affaire au clair et devant laquelle sont renvoyée les opérateurs économiques impliqués Les uns seront-ils condamnés et les autres blanchis. Ce ne serait seulement pas cocasse. Mais tragi-comique. Lire le Communiqué du Procureur chargé du pôle Economique et Financier du 23 avril 2020

■ MOCTAR SOW



**COUR D'APPEL DE BAMAKO**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA  
COMMUNE III DU DISTRICT DE BAMAKO**

**CABINET DE M. LE PROCUREUR  
DE LA REPUBLIQUE**

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple – Un But – Une Foi**

**COMMUNIQUE**

Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, chargé du Pôle Economique et Financier de Bamako, porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale les informations suivantes :

Le Mardi 21 Avril 2020, la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Bamako a procédé à « l'annulation des poursuites et inculpations posées contre le nommé Mahamadou CAMARA », ancien Directeur de Cabinet du Président de la République, et « ordonné sa remise en liberté » qui est effective depuis.

Sur la base de cette décision, le Parquet de céans transmettra le dossier concernant l'intéressé au Procureur Général de la Cour Suprême.

Avec l'intervention de cette décision, le dossier de l'avion présidentiel et des équipements militaires se décomposera comme suit :

- Une procédure concernant les nommés Sidi Mohamed KAGNASSY, Amadou KOUMA, Nouhoum KOUMA, Soumaïla DIABY et Marc GAFFAJOLI devant le cabinet d'instruction spécialisé saisi du Pôle Economique et Financier de Bamako, conformément aux dispositions des articles 609 et 610 du code de procédure pénale ;
- Des éléments d'enquêtes transmis au Procureur Général de la Cour Suprême pour saisine de l'Assemblée Nationale, conformément aux dispositions des articles 613 du code de procédure pénale et 15 de la Loi portant composition, organisation et fonctionnement de la Haute Cour de Justice, concernant les anciens ministres Soumeylou Boubéye MAIGA, Madame BOUARE Fily SISSOKO et Moustapha BEN BARKA ;
- Des éléments d'enquêtes concernant le nommé Mahamadou CAMARA, à transmettre au Procureur Général de la Cour Suprême, conformément à la décision de la Chambre d'Accusation.

Le Procureur de la République rassure que le principe de la présomption d'innocence sera respecté tout au long de la procédure.

Le Procureur tient à rappeler également que toute évolution de la procédure sera portée à la connaissance de l'opinion.

Bamako, le 23 Avril 2020

Le procureur de la République

**Mamoudou KASSOGUE**



## Malick Coulibaly



Chers Amis, le noble mois de ramadan arrive. Il est recommandé aux croyants de demander pardon. J'implore votre pardon tout en vous assurant que le mien vous est pleinement acquis. Dieu nous confère la santé et la foi indispensables au bon accomplissement de nos dévotions. Amine J'implore également vos douas pour mon frère Maître Boubacar Abdoulaye Sekou Sow dit Boutchou arraché à notre affection ce jour. Que la terre lui soit légère. Amen

Cher frère, je n'aurai donc pas l'occasion de te rendre un service proche de celui que tu m'as rendu en juin 1999; lorsque suite à une mauvaise manœuvre j'ai écrasé le fichier de mon mémoire pour l'obtention du DEA. En sanglots, je t'avais dit: "je suis foutu". Tu m'as alors répondu: "non; nous ne sommes pas foutus". Devant le refus de l'école doctorale de m'accorder un délai supplémentaire, nous nous sommes relayés à la machine et au bout de 48 heures nous avons saisi de nouveau le mémoire. Dieu te confère le paradis. Amen



## Sekou Samassa



Sekou Samassa à réseau des juristes du Mali,. Re- juma. juristes et étudiants en droit. La famille judiciaire du Mali en deuil par la perte cruelle d'un éminent juriste Maître Boubacar Abdoulaye Sekou Sow, Notaire à Bamako. Que son âme repose en paix. Amen



## Figaro du Mali



Covid-19: 17 nouveaux cas enregistrés au Mali, quarte patients guéris et quatre autres décédés, selon ministère de la santé. Au total, 309 personnes sont atteintes du virus dont 77 guérisons et 21 décès.

Accouchement d'un élève sous-officier : Une complicité et une négligence coupable.

Le recrutement dans le dernier concours de la police a connu beaucoup de bruit et de suspicion. Les maliens ont été surpris, comme beaucoup de responsables sécuritaires, d'apprendre d'une qu'un jeune élève sous-officier en formation, a accouché dans les locaux de son centre.

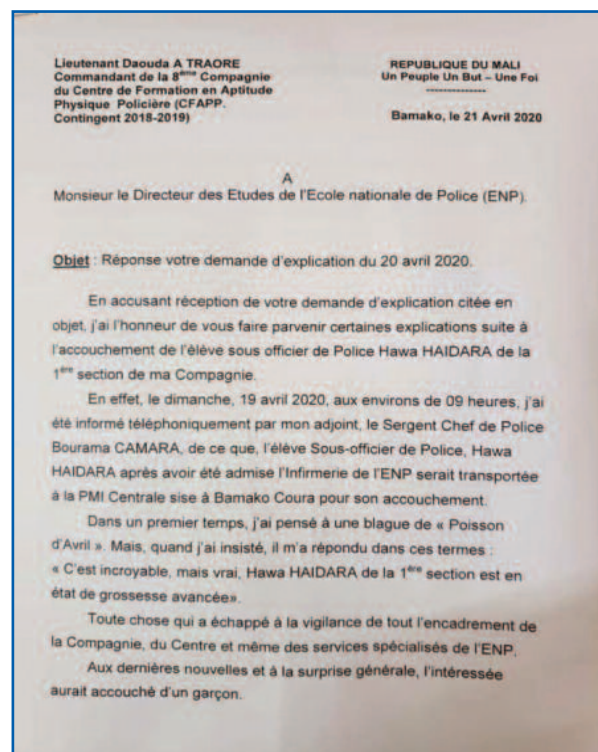
Sans même lésiner sur la rigueur de la sanction, la Direction nationale de la police a sanctionné pour 10 jours d'arrêt de travail le lieutenant de police Daouda A Traoré.

Comment peut-on être aussi négligent, dans un contexte de protestation et d'incrimination qui ont caractérisé ce recrutement?

Au niveau de nos recoupements, le département de la sécurité évoque des complicités internes et des négligences coupables. Des enquêtes étaient déjà autour de ce dossier, avec des agents auraient été désigné pour remonter toute information dans ce sens.

La fille s'appelle Hawa Haïdara, huitième (8) compagnie et première section. Elle a accouché, selon le commandant de sa compagnie, à la PMI de Bamako-Coura le 19 Avril.

D'après nos informations, la hiérarchie entreprend des mesures qu'elle n'a pas encore dévoilées. C'est un acte qui jette le discrédit sur toute la chaîne et le premier degré de sanction infligée atteste de la bonne foi des autorités.



Une grossesse normale est supposée se développer pendant 09 mois, alors que l'élève Sous-officier en question n'a fait que 04 mois au Centre et dans la Compagnie que je commande.

Tout ce que je peux ajouter comme explications, est que l'intéressée était fréquente à l'Infirmierie du Centre (14 fois y compris celle du 19 avril 2020 comme l'atteste le cahier de visite) pour des consultations médicales, aux termes desquelles elle bénéficiait de repos ou d'exempt de sport et de port de rangers. A la fin de chaque repos, elle reprenait les activités normales qu'elle exécutait correctement au sein de la Compagnie avant de bénéficier d'un autre repos.

Je signale que tous les cahiers de visite des différentes compagnies étaient visés à un autre niveau que celui des Commandants de Compagnie.

J'ai été surpris par la présente demande d'explication, m'accusant de manque de vigilance pour détecter une fille en état de grossesse.

Ce constat devait être fait par d'autres services à d'autres niveaux (contre visite à l'accueil).

Je suis gêné, que ce incident qui n'honore pas la Police soit survenu dans ma compagnie.

C'est tout ce que je peux vous donner comme explications.

Le Commandant de la 8<sup>ème</sup> Compagnie.

Direction Générale de la Police Nationale  
 Direction de la Formation  
 Ecole Nationale de Police  
 N° D-ENP

République du Mali  
 Un peuple-Un But-Une Foi  
 Bamako, le 21 avril 2020

**BILLET D'ECROU :**

Une sanction disciplinaire de dix (10) jours d'arrêt de rigueur avec demande d'augmentation à purger à l'Ecole Nationale de Police est infligée au Lieutenant de police **Daouda A. TRAORE**, Commandant de la 8<sup>ème</sup> Compagnie de l'école nationale de police.


**MOTIFS:** Mauvaise manière de servir, négligence.

**CIRCONSTANCES:** Dans la matinée du dimanche 19 avril 2020, un élève sous-officier de police de la 8<sup>ème</sup> compagnie a été surpris dans une toilette de l'Infirmierie, entrain d'accoucher en cachette. Ni le Sergent-Chef de police Yaya KONATE en tant que Commandant de ladite compagnie, ni les autres collègues encadreurs n'ont jamais pu déceler et signaler à la Direction l'état de grossesse de l'élève en question et ce, pendant quatre (04) mois, à défaut les multiples visites qui devraient vous intriguer comme ce fut pour beaucoup de cas.

Cette attitude constitue une négligence au service, un manquement au devoir de suivi et de contrôle des personnels placés sous votre autorité.

Le présent billet d'écroû prend effet à compter de la date de signature

Ampliation:  
 DF ..... 01  
 Interne ..... 01  
 Archives ..... 01

**Le Directeur**  
  
 Général **Seidou DJARBA**

**Amy Sarr Fall**



En ces temps de confinement, j'ai une pensée très forte pour vous mes chers amis élèves et étudiants qui vous posez certainement beaucoup de questions sur l'issue de cette année académique. Ne lâchez pas prise! Restez optimistes et persévérez car l'Afrique a plus que jamais besoin de sa jeunesse pour assurer la relève. Dans cette nouvelle série "Questions d'Avenir", qui sera diffusée tous les mercredis sur mes chaînes YouTube et Instagram, je reprends les questions qui m'ont été posées sur le terrain par des élèves, avant le confinement. Pour ce premier épisode, l'enfant de Troupe Mohamed Bâ du Prytanée Militaire de Saint-Louis me demande "C'est quoi être un leader" et voici la réponse que je lui donne, en présence du Colonel Gueye que je remercie encore pour son accueil chaleureux. Courage le meilleur est à venir!

**Touré Abdoul Karim**



La raison qu'ils ont trouvé scientifiquement correcte est basée sur l'absence de données scientifiques approuvées, qui démontrent l'efficacité du produit malgache. Ils disent aussi que le président malgache sort en pompe sans fournir au monde (OMS) les preuves d'une recherche bien élaborée et sans faille. C'est la règle dite scientifique. L'OMS même qui continue de parler au nom de la santé planétaire n'a jusqu'à présent été autorisé à déléguer des équipes en Chine pour enquêter sur les causes réelles de ce virus. C'est alarmant de voir par quelle incapacité nos spécialistes ne parviennent pas à fournir des arguments cohérents, tellement qu'il y a des codes de secret dans les codes et règles de ces mêmes démarches scientifiques pour l'intérêt de tel ou de tel organisme. Quand un monde se rend compte tout d'un coup qu'il est en fait plus vulnérable que prévu, tous les esprits en quête de solutions sont mobilisés. Ce n'est plus une question de spécialistes ou de chercheurs encore moins de la responsabilité uniquement de nos ouvriers intellectuels conditionnés et bourrés par des recettes pleines de contradictions et de paradoxes dans leurs tentatives.

Même si le président malgache est devenu fou pour mentir au monde, les populations malgaches ne peuvent pas être toutes folles pour absorber un produit au nom de la folie d'un seul homme.

Les médias occidentaux ont été alimentés pour faire croire au monde que ce virus est entièrement inconnu de l'univers des hommes avec cette nouvelle mutation. Le capitalisme criminel a fait trop de ravages en donnant la responsabilité du destin de l'humanité à des organismes, des entreprises en quête de marchés de capitaux, des industries de destruction humaine de toutes sortes, et aujourd'hui, ils veulent que les mêmes règles demeurent. C'est une rupture et une perte de confiance totale qui émergent du monde d'aujourd'hui.

Les africains doivent rompre les chaînes que leurs semblables ont aidé à lier. Ils doivent comprendre que c'est un moment solennel de remise en question dans le monde actuel. Les témoins de l'histoire qui ont été dominés par des souvenirs tragiques dans leur rapport



se laisseront à des moments solennels comme celui-ci pour se tracer des chemins propres à chacun.

Même le côté où le regard a toujours été tourné brûle. Il faut ramener le regard sur soi pour être mesure de voir réellement.

Oohhh peuples d'Afrique....

Touré Abdoul Karim



Cette lettre est destinée aux dirigeants africains de tous bords, aux peuples africains et à ceux qui essaient de penser le continent. Nous les invitons à saisir l'opportunité de cette crise pour mutualiser leurs efforts afin de repenser l'idée d'un État au service du bien-être des peuples, de rompre avec le modèle de développement basé sur le cercle vicieux de l'endettement extérieur, de sortir de la vision orthodoxe de la croissance pour la croissance, et du profit pour le profit.

Il s'agit pour l'Afrique de retrouver la liberté intellectuelle et la capacité de créer sans lesquelles aucune souveraineté n'est envisageable. De rompre avec la sous-traitance de nos prérogatives souveraines, de renouer avec les configurations locales, de sortir de l'imitation stérile, d'adapter la science, la technique et les programmes de recherche à nos contextes historiques et sociaux, de penser nos institutions en fonction de nos communes singularités et de ce que nous avons, de penser la gouvernance inclusive, le développement endogène, de créer de la valeur en Afrique afin de diminuer notre dépendance systémique.

Surtout, il est primordial de ne pas oublier que le continent dispose de suffisamment de ressources matérielles et humaines pour bâtir une prospérité partagée sur des bases égalitaires et respectueuses de la dignité de chacun. L'absence de volonté politique et les agissements de l'extérieur ne peuvent plus constituer des excuses pour nos turpitudes. Nous n'avons pas le choix : nous devons changer de cap. Il est plus que temps!

Extrait de la lettre de 88 intellectuels africains aux dirigeants africains.

## Bennchico Savadogo

Excellent mois de Ramadan à toutes les personnes qui veulent accomplir ce pilier de l'islam, qu'Allah facilite



Selon OMS le paludisme tué plus de 500.000 personnes en Afrique, et nous a fait croire depuis des décennies que nos remèdes sont pas adéquates, si on continue de croire à OMS, petit covid19 qui n'a pas atteint le taux de mortalité du paludisme va nous traumatiser cadeau, faisons un retour à nos médicaments traditionnels.

On va mettre en place dans cette année 2020, Organisation Africaine de Santé OAS

## Hamady Traore



Si les deux annonces viennent de la même personne de Moussa Mara, le moins que l'on puisse dire est qu'il joue à l'enfatillage avec la maladie.

ALERTE INFO: L'ancien PM malien, Moussa Mara (45 ans) a annoncé mercredi qu'il a "été testé positif au Covid-19 (et) est confiné", sur décision des médecins.

ALERTE INFO: "Tout va très bien et je suis en pleine forme", a assuré Moussa Mara sur Facebook, précisant qu'il "ne présente aucun symptôme de la maladie".

ALERTE INFO: Le président IBK a apporté une contribution personnelle de 20 millions de FCFA au fonds spécial Covid-19, ouvert fin mars au Mali (Présidence).

ALERTE INFO: Une session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gvt de la Cedeao est prévue par visioconférence, ce jeudi à partir d'Abuja.

ALERTE INFO: Les chefs d'Etat, dont IBK, discuteront de l'évolution de la situation et de l'impact de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) dans l'espace Cedeao.

## RFI Afrique



Lundi, lors de la présentation de son remède contre le Covid-19, le président malgache avait affirmé que le déconfinement partiel entamé ce même jour sur l'île était rendu possible grâce à ce médicament. Depuis, il est distribué dans les écoles.

## Ong Agir Mali



Dans le cadre de son opération Ramadan, l'ONG Agir distribue, en partenariat avec l'ONG Life, de vivres à 550 familles vulnérables. Mamadou Sissoko, coordinateur de l'ONG Agir a, au nom de Mme KEITA Aminata MAIGA, présidente de l'ONG Agir, procédé ce matin à la remise symbolique de vivres aux représentants des bénéficiaires. C'était en présence des autres bénéficiaires, du coordinateur national de l'ONG Life, Abdourahmane Ag Abdoul Salam... Selon M. Sissoko l'opération durera deux jours et chacune des familles bénéficiaires bénéficiera d'un lot de vivres composé de: un sac de 50 kg de mil, un sac de 20 kg de riz, une boîte concentré de tomate, trois kg de sucre, un bidon d'huile de 5 l, trois kg de dattes et un paquet de 100 Thé Lipton Jolly.



### Malick Konate

Association des Blogueurs du Mali  
Harouna Maïga, journaliste et blogueur nous révèle une histoire incroyable d'un jeune imprudent...

Après tous les conseils de Sirima, Bourima a commencé à flirter avec la troisième femme de Sirima ainsi qu'avec une de ses filles. Il est à noter que Moussou est aussi tombé aux charmes de ce dernier et lui a obligé de passer la nuit de temps en temps avec lui dans sa chambre.

#IBK nous a parlé de masques lavables et Michel nous présente des masques à usage unique. On est où là ? #Covid19



Que des tapages médiatiques soloma avec 0,000000 résultat. #Covid19



Michel Sidibé  
@MichelSidibe

Heureux de lancer ce jour à la Gare "Vox-Da" de Bamako, avec le Lion's Club, l'Agence nat. de la Sécurité routière & le Conseil malien des Transporteurs routiers, une opération de remise de masques aux chauffeurs de transports publics urbains & interurbains, contre le COVID-19.



Mon Kôrô Etienne Fakaba Sissoko est de retour



Etienne Fakaba Sissoko  
13 min · 🌐

... Nous le savons bien, quand l'activité économique ralentit, loin des élucubrations théoriques, l'intervention de l'Etat est une problématique qui relève du bon sens : il faut sauver des emplois, et donc la vie des familles. Le gouvernement du Mali, déjà dans la récession puisque les perspectives de croissance économique de 4,9 pc en 2020 sont revues en baisse (la baisse est confirmée, mais l'ampleur n'est pas encore proportionnée puisque que la crise n'est qu'à son début) n'a d'autres choix que d'intervenir. La plupart des chefs d'Etats, en cette période pandémique, ont annoncé des mesures sociales d'accompagnement. Le discours du président de la république du 10 Avril était attendu. Toute la problématique, c'est de savoir quels fondements stratégiques pour les mesures annoncées ? Au-delà, sont-elles réalistes et suffisantes ?

Dr Etienne Fakaba SISSOKO Chercheur au CRAPES,  
Khalid DEMBELE, Economiste, Chercheur au



MALIWEB.NET  
maliweb.net - La résilience du Mali à l'épreuve de la crise du COVID-19

### Abdoulaye Kone

Kabako: Ils nous ont promis des cache-nez lavables mais sont en train de distribuer à usage unique aux populations.



## Olivier Salgado

La @UN\_MINUSMA renouvelle pour 15 jours la suspension de ses vols au #Mali sauf cargo et urgences médicales. Nous sommes tous concernés, ensemble contre #Covid19



## Larmes des pauvres

1-#Mopti suite à la mort de 19 de ses membres à #Sangha dans des heurts avec un groupe armé peul, la milice dan na amassagou reprend service dans la manipulation des femmes et enfants contre la @UN\_MINUSMA dans le cercle de #Bandiagara.



## tiegoum maiga

Enlèvement de Soumi, 29è jour. Une 40aine de personnalités issues des milieux, politique, économique, judiciaire, etc., du Mali, d'Afrique et d'ailleurs appelle IBK, le Gvt, la Minusma, à s'engager pour libérer Soumi. Vivement une plus grande mobilisation en faveur de Soumi.



## Issoufou Mahamadou

J'ai présidé l'ouverture ce matin du sommet extraordinaire de la #CEDEAO sur le #Covid19. C'est la 1ère fois, dans son histoire, qu'un Sommet CEDEAO se tient par visio-conférence. Cela seul nous démontre que les circonstances qui nous y ont obligés sont d'une extrême gravité.



 **SAER  
EMPLOI**  
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION  
DES  
RESSOURCES  
HUMAINES

Leader des services de Gestion  
des Ressources Humaines  
et Paie en Afrique de l'Ouest

## 2ème tour des législatives dans le cercle de Gourma-Rharous» : Le matériel électoral d'Inadjatafane a été confisqué et retenu à Tombouctou sur instruction du Gouverneur de la région



**D**ans un communiqué daté du mardi 21 avril dernier, le président de l'Alliance Pour la République (APR) déclare informer l'opinion nationale et internationale que son candidat a été lésé dans ses droits politiques, électoraux, juridiques et citoyens dans la circonscription électorale de Gourma Rharous. Pis, l'administration régionale et locale, garante de la bonne organisation du scrutin et de la neutralité » a fait une intrusion scandaleuse en faveur du candidat du RPM, privant les communes de Gossi, d'Adjora et d'Inadjatafane de leurs droits de vote. »

## Situation sécuritaire préoccupante à Yanfolila : Des individus armés visent le poste douanier de Koloni

**D**es individus armés non identifiés se sont attaqués, le 21 avril dernier en début de soirée, au poste de douane de Koloni situé à une cinquantaine de kilomètres de Yanfolila (région de Sikasso). Selon des sources locales, les assaillants ont ouvert le feu sur ledit poste causant des dégâts matériels. Aucune perte en vie humaine n'est à déplorer.

Nos sources indiquent que l'un des assaillants a été capturé par la population. Alors que les autres ont pu s'échapper. L'attaque du poste de douane pourrait être l'œuvre de bandits armés et non des groupes

## Détention de Bakary Togola : Le détenu admis à la clinique golden life



**P**lacé sous mandat de dépôt, le 13 septembre 2019, dans le cadre de l'affaire dite des « ristournes des paysans » portant sur 9,4 milliards CFA, l'ex-tout puissant patron de l'APCAM vient d'être admis à la clinique Golden Life, sur les bords du fleuve Niger, à Badalabougou. C'était en milieu de semaine dernière.

Selon nos sources, dignes de pancréas, pardon de « foie », le « Gentleman Farmer » souffrirait d'une grave maladie, qui aurait gonflé ses pieds. « Il arrivait à peine à marcher », disent certains.

Au lendemain de son empaquetement à la prison centrale de Bamako, Bakary Togola avait remué ciel et terre pour en sortir. Ses partisans avaient poussé le bouchon jusqu'à menacer de boycotter la campagne agricole. Se croyant tout permis, des leaders religieux sont allés voir le président IBK pour solliciter sa libération. Rien n'y fait. « Ladj Bourama » est resté droit dans ses babouches. De guerre lasse, Bakary Togola semble avoir pris son mal en patience derrière les barreaux. Du moins, jusqu'au milieu de la semaine dernière où il a été admis à la clinique Golden Life.

■ MOHAMED EL HEÏBA



terroristes, nous signale une source qui précise que de plus en plus d'hommes armés circulent dans cette zone. Toutefois, il est à préciser qu'en plus des bandits armés, des individus soupçonnés de faire partie des groupes terroristes armés avaient été signalés dans le secteur de Yanfolila non loin de la frontière avec la Guinée.

■ ABDOULAYE DIARRA

## Scandale à l'Ecole Nationale de Police: Une jeune recrue accouche d'un bébé



C'est un vrai scandale à l'école nationale de police ! Et pour cause certaines recrues ne sont plus aptes à suivre la formation. Une jeune recrue aurait donné naissance à un bébé dans les dortoirs de l'ENP. Selon notre source, la maman et le bébé se portent bien.

Une situation qui embarrasse les encadreurs et soulève des interrogations sur les conditions de recrutement de ces jeunes. Comment une recrue en état de grossesse a pu passer aux épreuves sportives du concours de recrutement à la police ? Quatre (4) mois après leur intégration à la Police nationale les 2200 recrues du contingent 2018-2019 actuellement en formation sont aujourd'hui dans la tourmente.

Elle n'est pas seule, d'autres seront inaptes à cause des problèmes de santé. Si du côté des responsables de la police rien ne filtre sur cette situation surprenante, du côté des recrues, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Voilà une situation qui interpelle les responsables de la police et qui suscite des interrogations. Comment une fille en état de grossesse avancé a pu franchir les mailles des épreuves sportives de recrutement à la police ? La nouvelle maman dont nous taïrons le nom est de la 8ème compagnie, 2ème section. En tout cas, cette affaire relance la question des conditions douteuses de recrutement à la police ou aux Fama. Affaire à suivre

■ MOHAMED KANOUTÉ

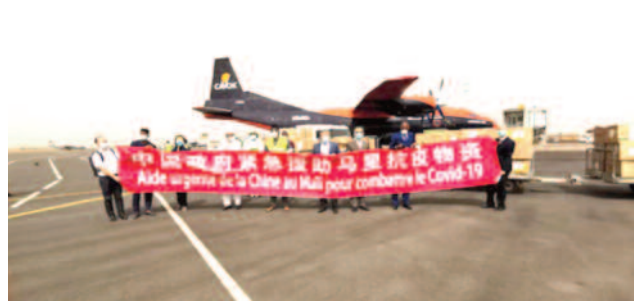
## BANDIAGARA : Des morts et des dégâts matériels lors d'une attaque non loin de Sangha

Des morts sont à déplorer suite à une attaque menée, mardi dernier, entre Amani et Tirely, non loin de Sangha, dans le cercle de Bandiagara. En plus des morts, des dégâts matériels importants ont été perpétrés par les assaillants.

Signalons que cette partie de la région de Mopti est régulièrement en proie à l'insécurité causée le plus souvent par la présence de plusieurs groupes armés, surtout des groupes terroristes et des mouvements d'autodéfense. De nombreuses personnes ont péri et d'importants dégâts matériels ont été enregistrés dans cette zone. Nous y reviendrons.

■ A. DIARRA

## Covid-19 : Le Mali reçoit une aide d'urgence du gouvernement chinois



Pour soutenir le Mali dans sa lutte contre la pandémie du coronavirus, le gouvernement chinois a promis plusieurs types d'aide à celui du Mali. La première partie de cette aide d'urgence est arrivée, vendredi 17 mars, à Bamako. La cérémonie de réception de cette aide d'urgence s'est déroulée en présence de Michel Hamala Sidibé, ministre de la Santé et des Affaires Sociales ; mais aussi, de Zhu Liying, ambassadeur de Chine au Mali et de plusieurs hauts fonctionnaires du département des Affaires Etrangères.

### Des matériels d'une valeur de plus de 100 millions FCFA

La première partie de cette aide d'urgence est composée de 2.000 masques professionnels, 10.000 masques chirurgicaux, 2.000 combinaisons de protection, 2.000 protections des yeux, 10.000 paires de gants, 10.000 protections de chaussures et 500 appareils de prise de température. « Cette aide urgente du gouvernement chinois est la preuve de la solidarité et de l'amitié traditionnelles qui lient le Mali à la Chine, surtout face à la difficulté de la pandémie du coronavirus », s'est réjoui l'ambassadeur de Chine au Mali. Pour Michel Hamala Sidibé, la Chine vient d'administrer la preuve selon laquelle on ne reconnaît ses vrais amis que dans la difficulté. Cette aide d'urgence, dit-il, arrive à un moment où le gouvernement malien en a le plus besoin. Avant de manifester sa gratitude au gouvernement et au peuple chinois.

### Un appui financier de 22,5 millions de dollars US

Auparavant, le gouvernement chinois avait apporté à celui du Mali un appui financier de 22,5 millions de dollars, à travers la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre de la lutte contre la pandémie du covid-19. Pour endiguer la propagation de la pandémie, le gouvernement vient de proroger la fermeture de toutes les écoles jusqu'au 09 mai prochain ; l'état d'urgence sanitaire et un couvre-feu, de 21 heures à 5 heures du matin.

■ OUMAR BABI



## Avis du Cenou à tous les bacheliers antérieurs à 2019 : La distribution des cartes Cenou et Ecobank sont arrêtées jusqu'à nouvel ordre



Le CENOU informe les étudiants qu'en raison de l'évolution rapide de la pandémie du COVID-19 au Mali, les opérations de distribution des cartes CENOU et ECOBANK sont arrêtées jusqu'à nouvel ordre. Il est demandé à tous ceux qui n'ont pas encore retiré leur carte bancaire de télécharger l'application ECOBANK Mobile sur Play Store et App Store et créer un compte Xpress avec leur numéro de téléphone personnel. Il s'agit des bacheliers des sessions de 2016, 2017 et 2018 ainsi que les cas de renouvellement.



Le paiement sur le compte mobile fera l'objet d'un communiqué ultérieur.

IMPORTANT !!

- Le compte Xpress doit être créé UNIQUEMENT avec le numéro de téléphone personnel de l'étudiant quel que soit l'opérateur téléphonique;
- Les bacheliers de 2019 ne sont pas concernés par cette opération.

■ SOURCE : CENOU



Je veux ce  
**KIT**



Proche de vous



**3500F**  
de bonus

**200% de bonus**  
sur la 1<sup>ère</sup> recharge

**100% Bonus**  
pendant 1 mois

**50 sms et 100 Mo**  
de forfait internet

**Achetez votre puce à 500 FCFA avec 500F de crédit initial et recevez en cadeaux des avantages exceptionnels\*.**

Bonus valable entre 5 et 30 jours.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official

# Enlèvement Soumaïla CISSE

## Appel des 40

**Monsieur Soumaïla CISSE, président de l'Union pour la République et la Démocratie (URD), chef de file de l'opposition malienne, ancien ministre, ancien président de l'Union Économique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et candidat à plusieurs reprises à l'élection présidentielle au Mali, a été enlevé en compagnie des membres de sa formation politique, en délégation, le mercredi 25 mars 2020.**

Cet enlèvement a eu lieu dans la circonscription électorale de Niafunké (région de Tombouctou/au nord du Mali). Le candidat Soumaïla CISSE était en campagne électorale en vue des élections législatives du 29 mars et 19 avril 2020. Il a été enlevé par des hommes armés non identifiés.

Au cours de cet enlèvement, le garde du corps de Monsieur Soumaïla CISSE a été tué par balle. Deux autres personnes de sa délégation ont été grièvement blessées.

A ce jour, Monsieur Soumaïla CISSE est toujours otage de ses ravisseurs.

Sa famille, son parti politique, ses militants et alliés ainsi que ses nombreux soutiens tant au Mali qu'à l'étranger sont inquiets. Les motifs de son enlèvement restent inconnus.

D'ailleurs, ses ravisseurs, étrangement n'ont à ce jour exprimé aucune revendication précise ni exposé un quelconque motif de son enlèvement.

Loin des siens, privé de liberté d'aller, de venir et de s'exprimer à sa guise, sans doute détenu dans des conditions difficiles et inacceptables, la santé et la vie de Monsieur Soumaïla CISSE sont exposées de manière dangereuse, ce, depuis bientôt un mois.

Depuis le début de la crise sécuritaire que traverse le Mali, l'enlèvement d'une personnalité nationale de cette envergure est unique et sans précédent. La zone dans laquelle a été enlevé Monsieur Soumaïla Cissé, dans la région de Tombouctou, est un secteur où opèrent habituellement des djihadistes, affiliés à Al-Qaïda. Cela peut légitimement faire craindre le pire à tout moment pour Monsieur Soumaïla CISSE.

La situation qui est la sienne ne peut laisser aucune personne éprise de paix et de justice sans réaction.

Aussi, les personnes signataires du présent appel, dont certains sont par ailleurs, membres du Comité pour la Libération de Soumaïla CISSE en appellent :

- À une plus forte implication du chef de l'Etat du Mali, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA en personne, ainsi que de ses homologues de la sous-région et du continent pour la libération de Monsieur Soumaïla CISSE
- À un engagement accru du gouvernement de la République du Mali et l'appui de ses homologues de la sous-région et de la région, pour la libération de Monsieur Soumaïla CISSE,
- À l'implication des partenaires sécuritaires du Mali (MINUSMA, BARKHANE et forces africaines stationnées au Mali et dans la sous-région) pour entreprendre des actions communes en vue d'obtenir sans délai la libération de Monsieur Soumaïla CISSE et de le ramener sain et sauf à sa famille.

Ont signé :

- 1- **Khalifa Ababacar SALL**, homme politique sénégalais, ancien maire de Dakar, ancien ministre, Sénégal,
- 2- **Zéphirin DIABRE**, homme politique burkinabé, ancien ministre, chef de parti, chef de file de l'opposition burkinabé, Burkina Faso,
- 3- **Ibrahim YACOUBA**, homme politique nigérien, ancien ministre, Niger,
- 4- **Dr Succès MASRA**, homme politique tchadien, chef de parti, Tchad,
- 5- **Célu DALEN DIALLO**, homme politique guinéen, ancien premier ministre, chef de file de l'opposition guinéenne, République de Guinée,
- 6- **Robert DOSSOU**, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier, ancien ministre, ancien président de la Cour constitutionnelle, Bénin,
- 7- **Marie Roger BILOA**, journaliste, présidente MRB-Networks.com, Cameroun,
- 8- **Nicolas TIANGAYE**, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier, ancien premier ministre, République de Centrafrique,
- 9- **Bernard VATIER**, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier, Secrétaire général de la Conférence Internationale des Barreaux francophones, France,
- 10- **Saleh KEBZABO**, homme politique tchadien, Tchad,
- 11- **William BOURDON**, Avocat à la Cour, Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique, France,





# LIBÉREZ L'HONORABLE SOUMAÏLA CISSÉ !

ENSEMBLE NOUS POUVONS !

- 12- **Jean François AKANDJI-KOMBE**, Professeur à l'université Paris 1, Président de l'Institut Panafricain d'Action et de Prospective, République de Centrafrique,
- 13- **Salama SY**, ancienne ministre, présidente d'association de la société civile, Mali,
- 14- **Ousmane SY**, ancien ministre, Mali,
- 15- **Tierno MONENEMBO**, écrivain, République de Guinée,
- 16- **Cheick SAKO**, Avocat à la Cour, ancien ministre, République de Guinée,
- 17- **Seidik ABBA**, journaliste, écrivain, Niger,
- 18- **Tiéman Hubert COULIBALY**, homme politique, chef de parti, ancien ministre, Mali,
- 19- **François KATENDI**, journaliste, chef d'entreprise, RD Congo,
- 20- **Elie ELKAIM**, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier du Barreau du vaudois, Suisse,
- 21- **Gaston STANLEY**, Avocat, ancien Bâtonnier, Haïti,
- 22- **Aminata BOUNE KONATE**, enseignante, CPE, France,
- 23- **Adama WADE**, journaliste, Mauritanie,
- 24- **Kako NUBUBKPO**, Homme politique togolais, macro économiste, ancien ministre, Togo,
- 25- **Jackson Francis GNIE KAMGA**, Avocat, ancien Bâtonnier, Président de la Conférence des Barreaux de l'espace OHADA, Cameroun,
- 26- **Kadiatou KONARE**, éditrice, Mali,
- 27- **Daouda SAMNA**, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier, Niger,
- 28- **Vincent GOMEZ**, Avocat à la Cour, République du Congo,
- 29- **Mossadeck BALLY**, Administrateur de société, PDG du groupe AZALAI, Mali,
- 30- **Bouchaib FACHAR**, ancien cadre de banque dans la zone UEMOA à la retraite, Royaume du Maroc,
- 31- **Demba Cire BATHILY**, Avocat à la Cour, Sénégal,
- 32- **Abdoulaye SAKHO**, Professeur agrégé de droit à la retraite, Sénégal,
- 33- **Morin YAMONGBE**, journaliste, directeur de publication de Wakat Séra, Burkina Faso,
- 34- **Martin ZIGUELE**, homme politique, député, ancien premier ministre, République de Centrafrique,
- 35- **Séga DIARRAH**, Politologue, Mali,
- 36- **Ousmane N'GOM**, Avocat à la Cour, ancien ministre, Sénégal,
- 37- **Mema Alioune Blondin BEYE**, Co-fondateur Aidons Mali, Tutu Fellow, Mali,
- 38- **Coumba DIOKHANE**, adjointe au Maire d'Évreux, Sénégal,
- 39- **Boucounata DIALLO**, Avocat à la Cour, Sénégal,
- 40- **Mamadou Ismaila KONATE**, Avocat à la Cour, ancien ministre, Mali.

## Prières collectives : Faut-il s'inquiéter du Ramadan ?

**L**e Mali a enregistré son premier cas de coronavirus le 25 mars 2020. Depuis, la tendance de la courbe des contaminations est régulièrement à la hausse. A la date du 23 avril 2020, le nombre de personnes testées positives était de 293 dont 17 morts. Comparé à d'autres pays de la sous-région ouest africaine, la situation de la pandémie du Covid-19 était moins dramatique au Mali, sans doute grâce aux dispositions prises très tôt par les autorités politiques et sanitaires. Malheureusement, le message brouillé et particulièrement trouble délivré avec le maintien de l'élection législative a ruiné tous ces efforts. Ainsi, le non-respect par la majorité des Maliens des gestes-barrières édictées par les autorités politiques et sanitaires est aujourd'hui la principale menace contre les efforts visant à lutter contre le Covid-19. C'est dans ce contexte que survient le Ramadan, mois hautement béni pour les musulmans, qui donne

lieu à des prières collectives. Au Mali, les mosquées sont toujours ouvertes contrairement à beaucoup de pays africains. Faudra-t-il interdire les prières collectives à l'occasion du Ramadan qui drainent beaucoup plus de fidèles musulmans que d'ordinaire ? Quels arguments les autorités pourraient avancer pour convaincre les Maliens de prier à domicile alors qu'elles-mêmes se sont accrochées à leur agenda électoral sur lequel la pandémie n'a eu aucune prise ?

Très peu de Maliens sont convaincus de la réalité du Coronavirus. Beaucoup de personnes interrogées par les médias, dont la télévision nationale, ont exprimé leur doute voire leur incrédulité face à la pandémie. Cette situation est perceptible même à Bamako qui demeure actuellement l'épicentre de l'épidémie. A l'incrédulité s'ajoute la lutte pour la survie. En effet, des millions de Maliens vivent au jour le jour, se nourrissant au gré des recettes jour-

nalières arrachées à la misère ambiante. Dans ces conditions, l'interdiction par les autorités politiques de regroupements de groupes de plus de 50 personnes est quasiment difficile à imposer. Il suffit d'aller dans les marchés de la capitale malienne pour se rendre compte des risques de contamination massive auxquels sont exposées toutes ces personnes qui grouillent du matin au soir.

Certes le Président de la République a, dans sa dernière adresse à la Nation, annoncé des mesures censées soulager les populations qui seraient affectées par le Covid-19. Il s'agit, entre autres, de la prise en charge des factures d'eau et d'électricité des ménages les plus défavorisées, la baisse de la TVA sur les denrées de premières nécessités, et une enveloppe de 100 milliards de FCFA destinées aux 703 communes en République du Mali. Mais ces mesures, quoique énormes pour le maigre budget du Mali, seront loin de convaincre les Maliens de rester chez eux car les nombreux vendeurs et revendeurs qui sont à la recherche de leur pitance quotidienne ne verront certainement pas la couleur de cet argent. Rappelons que cette mesure, rapportée au nombre de maliens est de 70 FCFA par personne. Cette situation



est le principal frein à la lutte contre le Coronavirus. A cela s'ajoutent les rassemblements à l'occasion des événements sociaux comme les mariages et les funérailles qui continuent de rassembler des centaines de personnes sans aucune réaction visible des autorités. En plus le confinement de la maladie à Bamako, malgré quelques cas détectés à l'intérieur du pays, rend plus difficile les tentatives de convaincre les populations de la réalité de l'épidémie.

Si les autorités politiques maliennes ont rapidement pris des mesures d'interdiction de regroupement de plus de 50 personnes, instauré le couvre-feu de 21 heures à 5 heures du matin, elles n'ont pas décidé de la fermeture des mosquées à cause de son attitude électorale qui a conforté l'opposition de certains responsables religieux musulmans, notamment ceux affiliés au Haut Conseil Islamique du Mali. Certes quelques rares Imams de la capitale ont pris la courageuse décision de fermer leurs mosquées, comme l'Imam Mahamadou Moussa Diallo de Torokorobougou, en Commune V du District de Bamako. Cependant la quasi-totalité des mosquées à travers le pays sont demeurées ouvertes aux prières collectives. Or les prières collectives dans les mosquées obligent à se serrer les uns contre les autres et à se serrer les mains quand, à la fin de la prière, l'Imam annonce le salam final. Il ne fait alors aucun doute que des personnes contaminées au Covid-19 soient en ces lieux des dangers potentiels pour des dizaines voire des milliers de personnes-contact.

Le Ramadan a la particularité de drainer des millions de personnes au cours des prières collectives qui se font non seulement dans les mosquées mais dans toutes les rues des villes, particulièrement Bamako, épice de Covid-19. La foule des fidèles est grossie par des centaines de milliers de personnes surtout

celles qui, habituellement, ne fréquentent aucune mosquée, car chacun est convaincu que le Ramadan est le mois d'absolution par excellence. Ainsi, même les personnes qui n'observeront pas le jeûne se croiront obligées d'aller aux prières collectives du soir. Il sera donc très difficile d'interdire ces prières collectives au Mali. D'autant plus que le Gouvernement du Mali n'a aucun argument pour convaincre les musulmans maliens de prier chez eux pour ne pas rajouter à la propagation du Covid-19.

En effet, malgré toutes les protestations de la société civile malienne, de certains leaders politiques et l'incompréhension d'une partie de l'opinion nationale et internationale, Ibrahim Boubacar Kéita a tenu, malgré l'épidémie, à organiser les deux tours des élections législatives des 29 mars et 19 avril 2019. Cette décision, quoi qu'on dise, a convaincu tous les sceptiques que le Gouvernement ne dit pas toute la vérité. Car comment convaincre les musulmans qu'on peut, sans danger, faire déplacer des millions de personnes pour voter et en même temps interdire les prières collectives ? Si le lavage des mains au savon, l'utilisation du gel hydro alcoolique, du masque, l'observation de la distance de sécurité peuvent sauver du Coronavirus et permettre d'aller voter qu'en serait-il de la prière qui se fait sous la Toute-puissance de Dieu ? Le Coronavirus est le fait de Dieu. Et puisque le mois de Ramadan est un mois béni de Dieu où toutes les portes du Paradis sont ouvertes et tous les djinns enchaînés, le Seigneurs des mondes saura protéger ceux de ses serviteurs qui braveront l'épidémie pour l'adorer. Si IBK a ses mesures-barrières pour sauver du Covid-19, Dieu a sa Toute-puissance pour protéger ses adorateurs d'un mal dont Lui Seul connaît les secrets.

Il faut dire vrai : les 29 nuits de prières col-

lectives quotidiennes qu'impose le Ramadan mettront en grand danger les fidèles musulmans qui devront prier serrés les uns contre les autres. Mettre le masque à ces occasions serait le signe d'un manque de foi évident. Beaucoup de Maliens assisteront à ces prières, certains contre leur gré. Mais beaucoup d'autres resteront chez eux pour ne pas risquer leur vie. Quoi qu'il en soit, la communication des autorités du pays aura été désastreuse en la circonstance. En effet, dans un pays analphabète à plus de 80% et encore plus en matière de religion musulmane, les faits et les gestes des responsables à tous les niveaux sont extrêmement importants. Et le vote aura été un message démobilisateur.

Certes il se dit que les Maliens sont musulmans à 90 voire 95%. Mais très peu ont une culture islamique suffisante et ne s'en remettent qu'à ce qui leur est dit. La fermeture des églises et surtout celle des grandes mosquées de la Kaaba et de Médine auraient dû inspirer les chefs religieux musulmans maliens. Il est possible que le Pèlerinage à la Mecque de 2020 n'ait pas lieu car les autorités saoudiennes ont demandé à tous les pays musulmans de surseoir à toutes les opérations en vue du Hajj. Si les autorités des Hauts Lieux Saints de l'Islam ont pu prendre de telles mesures empêchant ainsi 3 à 4 millions de fidèles d'accomplir le Cinquième pilier de l'Islam, alors les responsables religieux musulmans du Mali doivent mesurer toutes les conséquences qui résulteraient d'un mois de prières collectives en termes de danger de contamination massive au Covid-19. Les opérations de vote ne doivent pas être une référence. Car sauver la vie des musulmans est aussi un devoir de tout musulman.

■ **DIALA THIÉNY KONATÉ**



## Projet “20 millions de masques” : Mme Simpara Assitan Keita demande à IBK de passer localement la commande

L'impact du COVID-19 sur les Petites et moyennes entreprises (PME), la commande des 20 millions de masques et l'invitation au respect des mesures barrières ont été les sujets sur lesquels s'est prononcée la promotrice de “Kissima industries” dans un entretien qu'elle a bien voulu accorder à votre journal.

Pour Mme Simpara Assitan Keita, l'avènement de la maladie à coronavirus est venue s'ajouter à d'autres crises, que les PME et PMI maliennes traversaient. Avec le COVID-19, celle-ci s'est généralisée par un arrêt temporaire des activités à tous les niveaux.

Concernant son unité, spécialisée dans la transformation de la datte sauvage, “Zèguenè” en bambara, elle avait contracté un prêt auprès d'une institution financière de l'étranger. Ce fonds est destiné à l'installation de son unité de transformation, qui est encore en chantier. Par la faute de la crise générale due au COVID-19, les machines de transformation commandées ne sont pas pour le moment acheminées vers la destination finale.

La promotrice de “Kissima industries” dira qu'elle a, en son nom, une plateforme de 16 femmes, à Bankass, dans la région de Mopti. Grâce à un financement obtenu auprès de l'ONG américaine, l'USAID, celles-ci ont pu ramasser et collecter 200 tonnes de datte sauvage.

Mais, par peur de contracter le virus du COVID-19, elle a été obligée d'arrêter les activités de ces femmes, très engagées à ses côtés. Donc, pour le moment, ces stocks de matières premières restent sans transformation en produit semi-fini.

Aujourd'hui le souci de Mme Simpara Assitan Keita, c'est une commande de ces 20 millions de masques et gels hydro alcooliques. Une fois qu'elle même aura ce marché, une bonne par-

tie pourrait servir au confinement de ces femmes. Chose qui leur permettra de travailler sous protection, afin de subvenir aux besoins de leurs familles.

S'agissant des 20 milliards de FCFA annoncés par le gouvernement, comme plan de relèvement des PME et PMI, la promotrice de “Kissima industries” a déjà acquis un financement pour son activité. Mais, elle souhaite que son accompagnement soit fait par l'octroi d'un

marché de ces 20 millions de masques promis par IBK, dans son initiative” un malien, un masque”.

Mme Simpara a aussi demandé aux plus hautes autorités en charge des destinées des 20 millions de Maliens, de tout faire pour qu'il n'y ait pas de rupture de masques et de gels hydro alcooliques.

Par rapport aux mesures barrières contre le COVID-19, émises par le gouvernement, la promotrice de “Kissima industries” a invité les Maliens à un respect scrupuleux de celles-ci. A rappeler que Mme Simpara Assitan Keita est une femme d'affaires avec plusieurs casquettes. Pour l'épanouissement de la gent féminine, elle s'est montrée disponible. Ce qui lui a permis aujourd'hui de devenir en même temps la présidente du Réseau africain des femmes entrepreneures et la Secrétaire générale du syndicat des artisans du Mali.

■ KY ZERBO



# Front social au Mali : Les comités syndicaux des CHU et Hôpitaux de Bamako et de Kati menacent d'aller en grève de 72 heures !



**L**es agents des Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et autres hôpitaux du district de Bamako et de Kati comptent déclencher une grève de 72 heures à partir du mercredi 06 mai prochain, et si les doléances ne sont pas satisfaites, ils comptent enchaîner avec 120 heures à compter du 11 mai prochain. Un préavis d'arrêt de travail a été adressé au ministre du Dialogue Social, du Travail et de la Fonction Publique. Cette décision intervient à un moment où le Mali fait face à une crise sanitaire avec la propagation de la pandémie de Coronavirus.

L'ensemble des comités syndicaux Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et autres hôpitaux du district de Bamako menacent de déclencher une grève de 72 heures allant du mercredi 06 mai au vendredi 08 mai 2020. Selon le préavis, la grève débutera le mardi 05 mai à 00H pour s'achever le vendredi 08 mai à 00H. En cas de non-satisfaction des revendications ci-dessous formulées, les syndicats se réservent le droit de poursuivre par une grève de 120 heures (lundi 11 mai au vendredi 15 mai 2020) sans autre préavis.

Les mobiles d'un tel préavis de grève

Les comités syndicaux des agents des CHU et Hôpitaux de Bamako et de Kati ont constaté le non-respect des engagements pris par le Gouvernement et le non-paiement des émoluments de certain bi-appartenant tout en estimant le caractère impérieux des besoins exprimés pour améliorer les conditions de vie et de travail du personnel au bénéfice des patients.

Selon le préavis, à l'issue des Assemblées Générales des travailleurs convoqués à cet effet dans les différentes structures courant mars et avril 2020, les comités syndicaux des structures concernés exigent la satisfaction des points de revendications suivants :

Mettre le personnel Bi-appartenant lésé dans ses droits en payant intégralement leurs arriérés d'émoluments ;  
Intégrant lesdits émoluments dans leur salaire ;  
Uniformisant lesdits émoluments dans toutes les structures ;  
Relisant la convention hospitalo-universitaire en y associant tous les acteurs.

Aussi, les comités demandent de parachever le processus d'intégration dans la fonction pu-

blique de l'Etat du personnel contractuel dont les dossiers ont déjà été traités en tenant compte de leur nouvelle situation administrative et en régularisant la situation de ceux qui sont déjà intégrés.

Il est insensé de parler d'une grève des agents de santé, eux qui sont en première ligne pour sauver les Maliens dans cette situation épidémiologique

Les comités syndicaux exigent également de rendre effective la prise en charge gratuite des soins médicaux et du médicament du personnel socio-sanitaire assujettis à l'AMO conformément au décret 002-311 du 04 juin 2012; d'améliorer les conditions de travail des CHU et hôpitaux concernés par :

Le recrutement du personnel qualifié ;

L'amélioration et l'adaptation des plateaux techniques en tenant compte de nouveaux défis sanitaires ;

L'octroi et l'augmentation substantielle de primes de fonction spéciales, des primes de garde et des primes de monture.

Le moment est-il propice pour menacer de déclencher une grève au niveau de l'espace sanitaire?

C'est la principale question qui revient sur les lèvres des uns et des autres en cette période de crise sanitaire. Si certains trouvent que les revendications sont légitimes, pour autant, le moment de lancer un préavis serait très mal choisi. Car aujourd'hui, au regard de la situation très inquiétante de la pandémie de COVID-19 dans notre pays, il est insensé de parler d'une grève des agents de santé, eux qui sont en première ligne pour sauver les Maliens dans cette situation épidémiologique. Raison pour laquelle, les leaders syndicaux doivent revoir leur copie s'ils ne veulent pas être détestés par les populations. Le moment ne nous semble pas être propice pour laisser le COVID-19 happer les Maliens.

■ BOUBACAR DIARRA

# Placé sous mandat de dépôt, dans l'affaire de l'avion présidentiel, depuis mars dernier : L'ancien ministre Mahamadou Camara désormais libre !



**C**e mardi 21 avril 2020, la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel du district de Bamako a annulé le mandat de dépôt décerné contre l'ancien ministre Mahamadou Camara, ancien directeur de cabinet du président de la République, Ibrahim Boubacar Keïta (IBK). Jusque tard dans la nuit, où nous mettions cet article sous presse, il n'y avait pas eu de pourvoi devant la Cour suprême du Mali. Autrement dit, le Procureur général près la Cour d'appel du district de Bamako n'avait pas fait appel de la décision rendue par la chambre d'accusation de la même Cour. Donc, l'ex-ministre qui avait été incarcéré à la Maison centrale d'arrêt de Bamako, le 27 mars 2020, dans l'affaire dite « Avion présidentiel » est désormais libre de tout mouvement.

Au Mali, l'affaire dite de l'avion présidentiel et des équipements militaires dans laquelle l'ancien chef de cabinet de la Présidence du Mali et ancien ministre de la communication, Mahamadou Camara, a pris une autre tournure, hier dans la journée. En effet, le mandat de dépôt qui avait été décerné contre l'ex-directeur de cabinet d'IBK, Mahamadou Camara, ancien ministre de la communication, fut annulé par la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Bamako. En conséquence, la mise

en liberté de Mahamadou Camara a été ordonnée par la chambre d'accusation. Et durant toute la journée d'hier, aucune réaction du parquet général n'a été entendue pour s'opposer à la décision de la chambre d'accusation comme ce fut le cas en son temps dans l'affaire impliquant le maire du district de Bamako, Adama Sangaré. On se rappelle que le 2 avril dernier, une demande de remise en liberté de l'ancien baron du régime, Mahamadou Camara pour « irrégularités » dans la procédure, a été rejetée par le parquet. La décision rendue hier par la chambre d'accusation a été certainement la bonne au profit de Mahamadou Camara et de ses avocats.

Pour rappel, l'ancien directeur de cabinet de la présidence de la République, Mahamadou Camara, a été mis sous mandat de dépôt et écroué, le vendredi 27 mars 2020, à la Maison centrale d'arrêt de Bamako par le Procureur du pôle économique, dans l'affaire de l'avion présidentiel et des équipements militaires. Le Procureur de la République, chargé du Pôle Économique et Financier de Bamako, Mamoudou Kassogué a, dans un communiqué, le 27 mars 2020, informé l'opinion de la réouverture depuis décembre 2019 des enquêtes dans l'affaire relative à l'acquisition d'un nouvel aéronef

(avion présidentiel) et à la fourniture aux Forces Armées Maliennes d'un important lot de matériels d'Habillement, de Couchage, de Campement et d'Alimentation (HCCA), ainsi que des véhicules et pièces de rechange ; laquelle affaire avait préalablement fait l'objet d'un classement sans suite. «En décembre 2019, instructions suivantes écrites du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, le Parquet a décidé de la réouverture des enquêtes dans l'affaire relative à l'obtention d'un nouvel aéronef (avion présidentiel) et à la fourniture aux Forces Armées Maliennes d'un lot important de matériels d'Habillement, de Couchage, de Campement et d'Alimentation (HCCA), ainsi que des véhicules et pièces de rechange; quelle affaire avait déjà fait l'objet d'un classement sans suite », précise, dans son communiqué, le Procureur de la République. Aux dires de Mamoudou Kassogué, les enquêtes complémentaires menées par la Brigade économique et financière du Pôle économique et financier de Bamako ont permis de conforter les graves manquements à l'orthodoxie financière et comptable, relevés par le Bureau du vérificateur général, avec des faits de détournements de deniers publics sur fond d'opérations frauduleuses pour un montant de 9 350 120 750 FCFA et de surfacturation par faux et usage de faux pour un montant de 29 311 069 068 FCFA. «Après exploitation des différents documents, le Parquet a requis l'ouverture d'une information judiciaire et un Cabinet d'instruction spécialisé du Pôle Economique et Financier de Bamako a été désigné pour instruire sur les faits de faux en écriture, usage de faux et complicité de ces faits, de complicité d'atteinte aux biens publics par usage de faux et autres malversations et de complicité de favoritisme contre les nommés Sidi Mohamed KAGNASSY, Amadou KOUMA, Nouhoum KOUMA, Soumaïla DIABY, Mahamadou CAMARA et Marc GAFFAJOLI», indique le commu-

niqué du cabinet du procureur du pôle économique et financier. Par ailleurs, ajoute le communiqué, en raison des graves présomptions de faits de faux en écriture, usage de faux, atteinte aux biens publics, corruption et délit de favoritisme, qui ont pu être relevées à l'encontre des nommés : Soumeylou Boubèye MAIGA, Mme BOUARE Fily SISSOKO et Moustapha BEN BARKA, qui étaient tous les ministres au moment des faits, le parquet a procédé à la transmission des éléments d'enquête au procureur général de la Cour suprême pour la saisine de l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions spécifiques des articles 613 du code de procédure pénale et 15 de la Loi portant composition, organisation et fonctionnement de la Haute Cour de Justice.

Ainsi, depuis l'arrestation de Mahamadou Camara, le 27 mars 2020, les avocats de l'ancien ministre de la communication faisaient tout pour obtenir sa libération. Dans une requête, les conseils de Mahamadou Camara ont de-

mandé l'annulation pure et simple de la procédure judiciaire parce ce qu'elle serait « entachée d'irrégularités qui transgressent certaines dispositions règlementaires et législatives du Mali ». Pour les avocats, à travers la presse, leur client Mahamadou Camara a été nommé directeur de cabinet du président de la République avec rang de ministre par décret N°2013-724/P-RM du 9 septembre 2013 portant nomination du directeur de Cabinet du président de la République. Selon les avocats, aux termes de l'article 616 de la loi N°01-80 du 20 aout 2001 portant Code de procédure pénale au Mali, modifiée par la loi N°2013-016 du 21 mai 2013 : « Lorsqu'une personnalité ayant rang et prérogatives de ministre, un membre de la Cour suprême ou de la Cour constitutionnelle, un Haut-Commissaire, un magistrat de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ou un juge consulaire est susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions, le procureur

de la République compétent ou le magistrat qui le remplace réunit les éléments d'enquête et transmet sans délai le dossier au procureur général près la Cour suprême qui apprécie la suite à donner. S'il estime qu'il y a lieu à poursuivre, le procureur général requiert l'ouverture d'une information. A cet effet, il saisit le bureau de la Cour suprême aux fins de désignation d'une chambre civile pour connaître l'affaire ». Au moment des faits, selon les avocats, Mahamadou Camara occupait le poste de directeur de Cabinet du président de la République avec rang de ministre. A ce titre, expliquent les avocats, l'inculpation de Mahamadou Camara devrait bénéficier d'une application bienveillante des dispositions de l'article 616 du Code de procédure pénale au Mali.

■ AGUIBOU SOGODOGO

**SAMA**  
transfert d'argent

## Transfert d'argent

**ECONOMISEZ JUSQU'À**  
**40%**  
**SUR VOS FRAIS DE**  
**TRANSFERT D'ARGENT**

[www.sama.money](http://www.sama.money)



## Législatives C V : La chute de Moussa Timbiné ?

**La liste RPM-APR crie au hold-up électoral. La Cour constitutionnelle est appelée à trancher en tenant compte des résultats issus des urnes.**

La proclamation définitive des résultats du premier tour des élections législatives, tenues le 29 mars passé, par la Cour constitutionnelle avait donné comme vainqueurs en Commune V du District de Bamako les listes RPM-APR et l'Adema-URD-ADP/Maliba alliées au plan national mais localement opposées. En l'absence de majorité absolue, un deuxième tour devait avoir lieu pour les départager.

Ce qui fut fait le 19 avril dernier. Les regards de bon nombre d'observateurs de la vie politique malienne, étaient tournés vers cette guerre de titans qui mettait aux prises deux alliances constituées par des grosses pointures de la politique au Mali.

Mais avant la tenue de ces législatives, le meneur de la liste RPM-APR, l'honorable Moussa Timbiné avait tiré la sonnette d'alarme en direction des structures chargées d'organiser les élections dans notre pays. Il s'agit de la Cour constitutionnelle, de la Commission électorale

nationale indépendante (CENI) et du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. C'était à la faveur de l'émission "débat politique" de la radio Klédu.

Aujourd'hui, l'histoire donne-t-elle raison à Moussa Timbiné ? Parce que, ces élections, d'après les militants de l'Alliance RPM-APR, ont été tripatouillées. Les résultats sortis des urnes auraient été falsifiés en faveur de la liste Adema-URD-ADP/Maliba.

Selon le responsable de la communication de l'honorable Moussa Timbiné, ces résultats ont été modifiés après leurs acheminements au Gouvernorat du district de Bamako. Les procès-verbaux dûment signés par les assesseurs des différents bureaux de vote, ont été expressément falsifiés au profit de l'alliance Adema-URD-ADP/Maliba.

Toujours à en croire ce responsable en charge de la communication de l'honorable Timbiné, à la centralisation des résultats, au niveau du Gouvernorat, il a été demandé à leur représen-

tant de se retirer. Ce cadre de l'administration, cachait certainement d'autres idées derrière la tête. Puisqu'il avait demandé au représentant de la liste conduite par Timbiné de disposer, pour raison de fatigue. "C'est après le retrait de ce dernier, que les résultats ont été transformés au profit de leurs adversaires", a-t-il expliqué. Avant de poursuivre que les procès-verbaux falsifiés donnaient vainqueur, la liste Adema-URD-ADP/Mali, avec un écart de plus de 400 voix.

La CENI, au regard de son indépendance dans le processus électoral au Mali, a pris sa responsabilité en rendant le verdict conformément aux résultats sortis des urnes.

Il revient maintenant à la Cour constitutionnelle, de se saisir du droit pour trancher. Elle doit minutieusement examiner les procès-verbaux issus des différents bureaux, de la circonscription électorale de la Commune V.

Donc, désormais, tous les regards sont tournés vers la Cour constitutionnelle, dont le verdict est sans recours. Elle est la seule structure habilitée et mandatée pour cela. Saura-t-elle relever ce challenge et donner les vrais résultats en confirmant ou infirmant ceux du Ministère de l'Administration territoriale ? Wait and see.

■ KY ZERBO



# Législatives 2020 pour urgence institutionnelle : Et la vie des Maliens ?

**A**près un premier tour, le 29 mars 2020, dans un contexte de pandémie du Covid-19 et d'insuffisance criarde de protection des populations et leurs biens par l'Etat sur l'ensemble du territoire national, les électeurs maliens se sont encore rendus aux urnes, ce dimanche 19 avril 2020, pour parachever l'élection des députés. « Il faut que le Mali ait des Institutions solides pour qu'après le Coronavirus qu'on ne nous dise pas que nous n'avons pas des institutions solides et que l'Etat bascule dans le chaos. Non ! L'Etat Malien sera là debout, digne dans le vent et avancera. Nous ne pouvons pas confiner les Maliens, bloquer les Maliens, les condamner à la mort par la faim. Nous avons le devoir de les protéger », a martelé IBK à l'issue de son vote dominical. En dépit donc du climat d'insécurité sanitaire extrême que connaît notre pays, où le nombre de cas testés positifs ne cesse de croître à un rythme inquiétant, le Chef de l'Etat, faisant de son leitmotiv que la tenue de l'élection des représentants à l'hémicycle est une recommandation majeure du « Dialogue national in-

clusif », qu'elle était indispensable pour la stabilité démocratique du Mali, a pu tenir ses promesses. Si l'on excepte quelques rares ténors, dont Me Mountaga Tall, Sékou Bougadary Traoré, la quasi-totalité des Hommes politiques n'ont pas eu à dénoncer sa tenue.

Il est une évidence qu'aucun pays africain n'a les moyens de confiner ses populations. Mais afin de mieux les protéger, comme le prétend le président de la république, la sage décision de différer la date de ces législatives ne s'imposait-elle pas ? Au contraire, IBK a préféré gérer l'urgence institutionnelle en dotant, quoi qu'il arrive, le Mali d'une Assemblée nationale que d'œuvrer à préserver la vie des braves populations par la reconnaissance de l'urgence sanitaire, en repoussant les législatives. Le Chef de l'Etat a été visiblement conforté dans sa logique par des hommes et femmes politiques peu soucieux de la santé de leurs concitoyens. Ces gens, habitués à acheter la conscience de leurs électeurs, étaient pressés d'être élus ou réélus députés. Les plus chanceux parmi eux auront leurs tickets lorsque la

Cour Constitutionnelle aura proclamé les résultats définitifs.

Une fois à l'hémicycle, la quasi-totalité d'entre eux -essentiellement des Hommes d'Affaires- vont devoir se ranger derrière le pouvoir exécutif en place afin d'obtenir des marchés juteux de l'Etat. De la sorte, ils ne sauraient servir les intérêts du peuple. Quid de leur présence à l'Assemblée nationale ? Naturellement qu'elle ne saurait également permettre à cette représentation nationale du peuple de devenir une « institution solide ».

Le système démocratique dans notre pays est aujourd'hui mal en point. Ce n'est plus la valeur des programmes politiques encore moins celle intrinsèque de l'homme politique qui permet de recueillir le plus de suffrages lors d'une élection. Désormais, c'est le poids financier de l'Homme politique qui compte. Il le met à contribution lors des échéances, en distribuant quelques billets de banque et de sacs de vivres aux électeurs non avisés -malheureusement majoritaires- pour avoir leurs suffrages.

C'est une évidence qu'aucun pays africain n'a les moyens de confiner ses populations. Mais afin de mieux protéger les populations, comme le prétend le président de la république, la sage décision de différer la date de ces législatives ne s'imposait-elle pas ?

■ Gaoussou Madani Traoré



# Problématique de contestations postélectorales : Peut-on parler de l'indépendance de la Cour constitutionnelle au Mali ?

La Cour constitutionnelle est juge de la constitutionnalité des lois. Elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fondement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics. Composée de 9 juges appelés « les 9 sages », elle est l'une des 8 institutions du Mali compétentes en matière des élections présidentielles et législatives. D'où la problématique de l'indépendance de cette instance dans le traitement des dossiers.

De la présidentielle comme des législatives en cours, des contestations ont toujours été faites par des candidats malheureux et des partis politiques. Simples citoyens comme partisans politiques, tout le monde crie aux fraudes électorales, aux bourrages d'urnes, aux violations flagrantes du Code électoral du pays. Pourtant, l'institution constitutionnellement habilitée à se prononcer sur les différents sujets demeure la Cour constitutionnelle.

Suivant les dispositions de l'article 86 de la loi fondamentale (la Constitution), la Cour constitutionnelle statue obligatoirement sur la constitutionnalité des lois organiques et des lois avant leur promulgation ; les règlements intérieurs de l'Assemblée nationale, du Haut conseil des collectivités et du Conseil économique, social, et culturel avant leur mise en application quant à leur conformité à la Constitution. Elle demeure compétente dans les conflits d'attribution entre les institutions de l'État. Cette institution est aussi compétente en matière de régularité des élections présidentielles, législatives et des opérations de référendum dont elle proclame les résultats. De ce fait, la Cour constitutionnelle est saisie en cas de contestation sur la validité d'une élection ce, par tout candidat, tout parti politique ou le délégué du Gouvernement suivant les conditions prévues par la loi organique.

Sur les 9 sages de la Cour constitutionnelle, 3 sont nommés par le président de la République dont au moins deux juristes, 3 par le président de l'Assemblée nationale, dont au moins deux



juristes, et 3 magistrats sont désignés par le Conseil supérieur de la magistrature. Sur la question, nos confrères de « Studio Tamani » ont interrogé Mamadou Guissé, constitutionnaliste chargé de cours à l'Université du Mali. « La Cour est composée des personnalités différentes : magistrats ; politologues ; enseignants. Ils sont désignés par la volonté du pouvoir, en l'occurrence du président de la République. Le choix du président est irrévocable en matière de nomination des juges constitutionnels », a-t-il expliqué.

Le professeur précise que le président de la République décide de nommer « qui il veut » à la Cour constitutionnelle « sans que cela ne soit contesté par qui de droit ». En clair, le professeur Mamadou Guissé estime que les juges constitutionnels sont, dans la théorie, indépendants dans l'exercice de leur fonction. « En réalité, dit-il, on dit que les juges nommés pour une période bien déterminée sont indépendants et irrévocables. Ils sont irremplaçables au cours de cette période et ne peuvent ni être remplacés ni destitués pendant leur mandat. Ce qui confirme l'indépendance des neuf sages ». Mais dans la pratique, déplore-t-il, les membres de

la Cour « pensent devoir » aux autorités qui les ont désignés ou nommés. Ce qui, pour lui, peut paraître paradoxal dans la mesure où vous avez été choisis par X la question : c'est allez-vous faire sa politique ou non ? « Je pense que, ajoute le professeur, naturellement, celui qui est à l'origine de votre nomination reste votre parrain ». C'est ce qui crée, pour lui, une confusion dans la notion d'indépendance, voire d'autonomie des membres de la Cour.

Le constitutionnaliste soutient que même les autorités qui désignent les membres de la Cour n'ont pas le pouvoir de révoquer les neuf sages durant leur mandat. Le juge constitutionnel est toujours un juge. Il peut donc être récusé conformément aux prescriptions de la loi, a-t-il soutenu, s'exprimant sur la problématique de la récusation des membres de la Cour constitutionnelle.

Les propos du professeur Guissé ressortent sans ambiguïté que l'institution chapeautée par Manassa Dagnoko reste théoriquement indépendante et non dans la pratique.

■ Mamadou Diarra

## 6<sup>e</sup> législature de l'AN : La difficile désignation de l'opposition !

Lors des législatives de 2013, à quelques exceptions près, les partis présidentiels ont tenu des listes propres qui se sont opposées à celles des partis se réclamant de l'opposition. Après la proclamation des résultats, le RPM -parti présidentiel- classé premier, avait constitué une coalition avec l'ADEMA et d'autres partis pour obtenir la majorité absolue à l'Assemblée nationale. L'URD nanti du rang de deuxième force politique (à l'issue des scrutins

présidentiel et législatif) obtenait la qualité de Chef de file de l'opposition, poste que son leader Soumaïla Cissé occupe encore.

Sept ans plus tard, la situation politique dans notre pays est inédite. Puisque lors de ce scrutin de mars-avril 2020, qui vient de se tenir, les partis principaux partis : ADEMA, RPM et URD (précédemment de l'opposition) se sont donné la main pour présenter des listes communes dans toutes les grandes circonscriptions

électorales du Mali. C'étaient les cas, entre autres, à : Kati, Kolondiéba, Kayes, Sikasso, Mopti, Djenné, CIV. Toutefois, comme s'il n'existait pas du tout de pudeur en politique, ces mêmes alliés de ce même scrutin législatif étaient aussi en bataille rangée dans d'autres circonscriptions.

C'était le cas de la Commune V où l'URD était en alliance avec l'ADEMA contre le RPM. En commune VI du District de Bamako, l'URD et la LDC se sont battus contre la coalition RPM-ADEMA et PS. A Kolondiéba, le second tour opposait l'alliance RPM-URD contre le parti SADI, l'ADEMA avait apporté son soutien au parti SADI. Ce soutien de la Ruhe serait consécutif à celui que l'URD aurait apporté à la liste concurrente qui était opposée à l'alliance RPM-ADEMA à Yanfolila. A Bougouni, nous assistions à un rude combat entre la coalition ADEMA-CODEM-CDS et ADP contre l'alliance RPM-URD-MPM. A Sikasso, le combat opposait la coalition menée par le RPM, l'URD et la CODEM contre celle menée par l'ADEMA.

Evidemment, cette spécificité politique malienne est de nature à totalement biaiser le jeu politique et contribue à affaiblir considérablement le système démocratique multipartiste. Au sein duquel normalement, les partis politiques concourent pour l'obtention de sièges de députés en briguant les suffrages du peuple dans les urnes. Leurs forces de persuasion étant leurs projets de société avec des hommes et des femmes crédibles. Cela aurait pu permettre à une opposition malienne crédible de gagner la majorité absolue à l'Assemblée nationale pour imposer une cohabitation politique comme ce fut le cas en France sous les présidences Mitterrand et Chirac.

En réalité, le projet de société de l'ADEMA est différent de celui du RPM qui est aussi différent de l'URD. Mais lorsque ces partis se sont présentés dans un plus grand nombre de circonscriptions électorales sous les mêmes couleurs, il devient alors difficile de désigner celui qui va représenter l'opposition parlementaire dans cette 6<sup>e</sup> législature de l'AN. De surcroît, cette situation atypique compromet toute possibilité de cohabitation politique entre majorité et opposition au Mali. En 2018, après la présidentielle, l'URD continuait de détenir la casquette du principal parti d'opposition avec son président comme Chef de file de l'opposition. Quid de cette 6<sup>e</sup> législature?

■ Falaye Keïta



## Madani Tall : «Le piège du moratoire sur la dette des pays africains»

**L**e moratoire sur l'échéance de la dette et même son annulation que je privilégiais dans un premier temps ne sont pas des solutions rigoureuses puisqu'elles ne font que repousser les problèmes et non les régler.

D'abord mitigeons l'idée fautive du surendettement de l'Afrique. Le PIB de l'Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud est d'environ 1,500 milliards de dollars et sa dette d'environ 365 M.\$, soit 24%. A titre indicatif : la France a un PIB d'env. 2,780M.\$ pour une dette d'env. 110% les Etats-Unis une dette de 23,000M.\$ pour 20,000M.\$ de PIB : 115%.

Alors on peut sans erreur affirmer que le Japon dont la dette égale 238 % du PIB est surendetté, mais il faut mitiger pour l'Afrique avec des pays comme le Nigéria dont la dette ne dépasse pas 19% ou le Botswana à 13%. Il y a confusion : l'Afrique n'est pas surendettée, elle est pauvre ! (n'ouvrons pas le débat de la richesse humaine ou en minerais).

La dette africaine représente 0,5% des 78 000 M.\$ de valeur produite par le G20 chaque année. Son annulation comme l'a soutenu le Président Macron ne mettrait pas le G20 en danger. Par contre, le moratoire qui va libérer 20 M.\$, qui ne résoudre rien pourrait s'avérer dangereux pour les pays qui ont de réels projets de développement.

Le moratoire pourrait être une condition suspensive à l'accès aux prêts non concessionnel. Des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal qui ont durement gagné la liberté d'intervenir sur les marchés des capitaux grâce à une bonne gouvernance budgétaire pourrait ne plus y avoir accès.

La solution de vérité serait plus d'équité et de justice dans l'accès de nos pays aux financements. Et ce n'est pas le cas.

Il nous a été demandé d'accepter la concurrence, d'ouvrir nos marchés aux investisseurs étrangers, d'assainir nos finances, privatiser nos entreprises, avec la promesse de bénéficier des avantages de la globalisation libérale.

Nous avons fait tout cela, mais la promesse ne sera pas tenue tant que nous ne bénéficierons

pas d'un même taux d'intérêt que les pays occidentaux car en réalité, ce sont ces primes de risque arbitraires qui plombent l'essor des économies Africaines.

La France ou les USA dont la dette survole 115% du PIB empruntent à quasiment 0% et la Côte d'Ivoire avec une dette à 35%, une économie saine et structurellement excédentaire, première dans tout ce qu'elle exporte est obligée d'emprunter à 6%. Cela est paradoxal même au risque politique puisque ce pays comme nombre de pays africains n'ont jamais eu de défauts de paiement. Là où même un simple particulier européen emprunte à moins de 1%.

La justice économique réclame que les Africains eux aussi bénéficient des conditions réelles du marché. La véritable mesure serait que le FMI rachète la dette et la redonne à taux zéro aux pays africains. Sans léser les créanciers, l'Afrique accéderait aux mêmes taux au lieu des 5-6% imaginaires qui affectent nos économie et plombent le développement.

Le Ministre des Finances du Bénin a récemment rappelé que plutôt que des annulations ou moratoires de dette, le FMI pouvait procéder à une ré-allocation en DTS comme ce fut le cas durant la crise de 2008 où 250 M.\$ avaient été ainsi débloqués. Nous pensons cette piste est plus viable.

Il appartient donc aux Africains de réclamer plus d'équité, et quant au bien fondé du moratoire, de suivre le conseil de Plin l'Ancien : « Si tu doutes, abstiens-toi d'agir, car l'équité brille assez d'elle-même et le doute semble envelopper dans son obscurité quelque dessein d'injustice ». Dieu veuille.



## Cérémonies de mariage : Les gestes barrières, c'est quoi déjà ?

**D**ans certains centres secondaires d'état civil, la distanciation sociale est foulée aux pieds. Les kits de lavage des mains au savon sont bien disponibles à l'entrée, mais les couples et leurs accompagnants les ignorent superbement.

Dans notre pays, le coronavirus est devenu le thème central de toutes les discussions ou presque. Les rumeurs sur le non-respect des mesures de prévention et des gestes barrières dans les mairies nous ont semblé tellement persistantes pour justifier notre intérêt pour la question. Nos reporters sont allés faire le tour de certaines municipalités pour apprécier la situation. Au niveau du centre secondaire d'état-civil de Kalabancoura, les mesures de prévention ne sont pas respectées. La distanciation sociale préconisée pour circonscrire la propagation du virus de la pandémie est superbement ignorée par la foule de fêtards. Le dispositif de lavage des mains au savon existe bien

à la porte, mais les gens ne respectent pas les gestes barrières surtout les jours de mariage. Pour le maire délégué de Kalabancoura, Moussa Z. Doumbia, la mairie respecte toutes les règles édictées par les services sanitaires dans le cadre de la célébration du mariage. Il expliquera que les maires et les conseillers municipaux n'ont aucun pouvoir de restriction sur les accompagnants des mariés en dehors de la salle de célébration. Un argumentaire qui est battu en brèche par une certaine opinion qui rappelle simplement que les maires peuvent interdire au moins l'accès de leurs locaux à la foule lors des mariages. L'édile du centre secondaire d'état-civil de Kalabancoura pointe du doigt les éléments des forces de sécurité qui sont très souvent au cœur des tumultes dans les cérémonies de mariage, or ceux-ci sont censés prêcher par l'exemple. Il cite volontiers un cas où les éléments des forces de sécurité, notamment des policiers, étaient impliqués dans un

tohu-bohu. « Ces limiers dansaient, chantaient et malmenaient la nouvelle mariée d'un des leurs dans la boue. Ce genre de situation nous échappe. Ceux qui sont censés maintenir l'ordre sèment eux-mêmes le désordre », s'offusquera le maire délégué. Il s'empresera de préciser que dans un contexte de Covid-19, les maires excellent moins d'unions. Selon lui, auparavant, son centre pouvait célébrer plus d'une dizaine de mariages par jour surtout à l'orée du mois de Ramadan.

**RESPECTER LES CONSIGNES-** Pour Abidine Issa Sangaré, officier d'état-civil et signataire au centre d'État civil secondaire de Kalabancoura, le Covid-19 a renforcé les mesures prises par les mairies bien avant parce que seuls les mariés et leurs témoins accédaient à la salle de célébration. C'était dans le but de mieux organiser la célébration et de limiter le nombre de personnes dans la salle, ajoutant qu'actuellement son centre a interdit les séances photos dans la salle pour respecter les consignes édictées en matière de prévention contre le coronavirus et lance un appel à chacun pour se préserver et protéger les autres contre la pandémie.

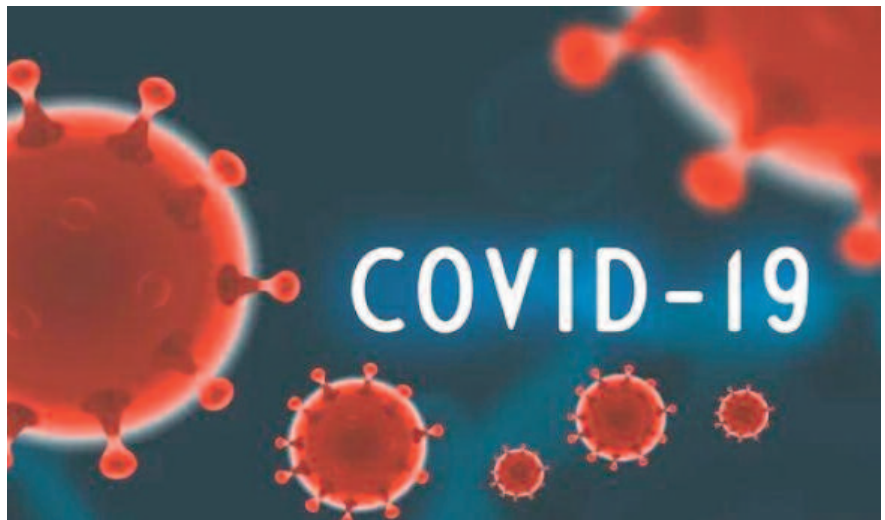
Pour Kaniba Komogara, marraine d'un mariage à la mairie dans le même centre d'État secondaire, le mariage est moins coûteux aujourd'hui.



La pandémie du coronavirus a contraint les autorités à prendre des dispositions pour limiter le nombre d'invités à moins de 50 personnes dans les cérémonies sociales. À l'en croire, depuis le salon de coiffure, les mariés prennent toutes leurs précautions pour respecter les mesures barrières du Covid-19. Quant à Amadou Sacko, natif de Kayes, il est venu participer à un mariage dans la capitale. «Je ne crois pas du tout à l'existence du coronavirus parce que si tel était le cas, beaucoup seraient déjà morts», s'est-il fourvoyé.

Quant au jeune Daouda Sangaré qui vient de convoler en justes noces, il est conscient du péril. «Dans un contexte de pandémie du coronavirus, on doit respecter les mesures barrières pour notre propre bien et celui des autres. Cela permettra d'arrêter la chaîne de contamination au virus. Je ne pouvais repousser la date de mon mariage mais j'ai moins dépensé aussi», se félicite-t-il.

**SURVIVRE À LA PANDÉMIE-** À Daoudabougou, le maire délégué du centre secondaire d'état-civil, Kalilou Niambélé, a expliqué que son centre a pris toutes les dispositions en termes de prévention contre le Covid-19. Il s'agit du lavage des mains au savon avant d'entrer dans l'enceinte de la mairie. L'accès à la salle de célébration est strictement réservé aux couples, aux témoins et aux photographes. Il a ajouté que la situation actuelle est mise à profit par certains couples pour célébrer le mariage



religieux en attendant la fin de la pandémie. Il fait siennes aussi les réserves émises par les autres maires pour dire qu'ils ne disposent d'aucun moyen de pression sur les couples en dehors de la salle de célébration. Mais pour lui, il est clair que dans un contexte de coronavirus, les couples ne se bousculent plus dans les mairies.

L'édile soulignera que la mairie centrale de la Commune V s'inscrit dans la lutte contre le coronavirus, notamment dans la prévention. Récemment, elle a donné des kits de lavage des mains au savon et du gel hydroalcoolique à tous les marchés, mosquées, tribunaux et commissariats de la circonscription.

Mme Doumbia Hawa Kanté est caissière à la Clinique Pasteur. Venue assister au mariage de

son jeune frère, elle a dit croire à l'existence du coronavirus et expliqué s'entourer de garanties pour s'en prémunir. Son comportement tranchait avec celui de ces jeunes qui festoyaient joyeusement devant la mairie de Daoudabougou, sans tenir compte des gestes barrières. Les statistiques journalières fournies par le département de la Santé et des Affaires sociales ne suffisent pas à les convaincre que le coronavirus sévit sur notre sol. Pour ces jeunes, si la pandémie existe, c'est bien en Europe mais pas en Afrique. Ils jugent inutiles les gestes-barrières parce que pour eux, elles ne peuvent pas freiner la propagation du virus.

■ **Amsatou Oumou TRAORÉ**



## Burkina Faso : La bavure de trop ?



**H**uman Rights Watch a accusé les forces de l'ordre burkinabè d'avoir exécuté 31 personnes à Djibo, au Burkina Faso. La dénonciation de ce nouveau drame met en lumière la situation délétère et chaotique à l'intérieur de ce pays comme au sein de l'armée dans un contexte social très tendu. Analyse pour Sputnik de Leslie Varenne, directrice de l'Iveris.

Pendant que toute la planète a les yeux rivés sur la pandémie de Covid-19, au Burkina Faso, les drames continuent.

### Les faits

Selon les témoignages recueillis par Human Rights Watch à Djibo, ville située dans la région du Sahel burkinabè, le 9 avril dernier, 31 personnes, toutes appartenant à la communauté peule, auraient été victimes d'exécutions arbitraires et sommaires. L'ONG écrit : «Des dizaines de membres des forces de sécurité ont été impliqués dans l'opération du 9 avril, qui a débuté vers 10 heures avec des arrestations pour s'achever vers 13h30 lorsque plusieurs coups de feu ont été entendus.» Les victimes

n'étaient pas armées, elles vauquaient tranquillement à leurs occupations. Elles amenaient leur bétail à l'abreuvoir ou étaient assises devant leurs abris, voire même marchaient paisiblement dans la rue.

Toujours selon les témoignages recueillis par l'ONG, «la plupart des membres des forces de sécurité étaient vêtus d'une tenue militaire et d'un gilet pare-balle. D'autres étaient habillés de noir ou portaient un mélange de tenues militaires et civiles». Ces tenues laissent à penser que les Forces de défense et de sécurité étaient accompagnées par le groupe dit «d'autodéfense» koglweogo et par des Volontaires. Les Volontaires de la défense de la patrie sont de jeunes civils recrutés et armés par le ministère de la Défense qui servent, depuis janvier 2020, de supplétif aux forces de l'ordre. Cette opération, qui aurait été menée par le Groupement des forces armées antiterroriste (GFAT), montre une nouvelle fois que les Peuls sont sans discernement, sans autre forme de procès, assimilés aux terroristes. Et ceci alors que les victimes faisaient partie des populations qui avaient déjà quitté la zone du Nord et du Centre-Nord et s'étaient réfugiées à Djibo

précisément pour fuir l'insécurité qui sévit dans leurs villages.

### Le chaos déconstructeur...

La dénonciation des événements de Djibo par Human Rights Watch, une ONG très écoutée par les chancelleries et les institutions internationales, est un coup dur pour le gouvernement burkinabè et son ministre de la Défense, Cheriff Sy.

D'autant que ce n'est pas la première fois que de tels faits se produisent. En février 2019, quelques jours seulement après la nomination de Cheriff Sy, l'armée avait revendiqué une grande victoire en affirmant avoir «neutralisé 146 terroristes» dans les localités de Kain et Bhan. En réalité, après l'enquête d'une organisation des droits de l'homme burkinabè (MBHDP), il s'était avéré que 60 civils innocents, tous peuls, avaient été exécutés sommairement. Le mois dernier, une autre ONG, International Crisis Group, a alerté sur «les abus des forces de l'ordre» et le fait que les opérations antiterroristes donnaient lieu «à l'élimination des suspects plutôt qu'à leur ar-

restation». Elle tirait également la sonnette d'alarme sur l'armement des volontaires et les capacités de nuisance des Koglweogos: «La réponse essentiellement militaire du gouvernement et le recours à des civils armés sur lesquels il n'exerce qu'un contrôle limité ont conduit à des abus favorisant les recrutements djihadistes et leur basculement dans une violence aveugle».

Le gouvernement burkinabè voudrait donner corps aux inquiétudes du chef d'État-major des armées français, le général Lecointre, qui déclarait lors d'une audition au Sénat qu'il fallait «éviter que la population peule ne bascule définitivement dans les rangs ou en appui de l'EIGS\*», qu'il ne s'y prendrait pas autrement... Outre le fait que tous ces crimes renforcent les terroristes, cela crée de profondes déchirures dans le tissu de la cohésion nationale. Une situation de chaos règne dans toute la partie septentrionale comme à l'est du pays. Tout cela sur fond de défiance vis-à-vis du gouvernement et de tensions sociales liées aux mesures prises pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

## Le grand malaise de l'armée

Les événements de Djibo ne redorent pas non plus le blason d'une armée burkinabè déjà bien à la peine. En vertu d'une loi de mai 2018 qui punit de un à dix ans de prison et à une forte amende toute personne qui «en temps de paix, participe en connaissance de cause à une entreprise de démoralisation des forces armées de nature à nuire à la défense nationale», les journalistes ne peuvent plus écrire sur l'état du moral des troupes ou sur des faits concernant l'armée.

## Légionnaire du 2e REP au Sahel

Pour autant, ce n'est pas parce que les problèmes ne sont pas exposés sur la place publique qu'ils n'existent pas. Ouagadougou reste un village où tout se sait. Ainsi, depuis des mois, les milieux politiques et militaires font état des nombreuses désertions au sein de la grande muette. Jusqu'en novembre 2019, les militaires sollicitaient leur radiation ou une mise en disponibilité. Devant la recrudescence de ces demandes, l'État burkinabè a suspendu tous les départs volontaires. Depuis cette date, les militaires du rang, las d'être envoyés au

front parfois pendant de longs mois, avec le risque de mourir ou d'être blessés, sans moyens adaptés, sans stratégie, sans chef, mais avec une hiérarchie pléthorique qui reste dans les bureaux, n'ont plus d'autre choix que de fuir vers le Ghana ou la Côte d'Ivoire. La majorité de ceux qui continuent à combattre a perdu confiance en elle, en ses supérieurs et est démoralisée.

## Partage du territoire

C'est dans ce contexte que les deux mouvements djihadistes –Nusrat al-Islam (JNIM)\* de Iyad Ghali et l'État islamique dans le grand Sahara (EIGS)\* de Walid Al-Sahraoui– se livrent bataille pour le partage du territoire dans le Sahel. Au cours de la semaine dernière, au Burkina Faso dans la région du Soum, à Arbinda et Nassoumbou, l'État islamique\* a tué plus de 40 combattants du JNIM\*. Depuis, Iyad Ghali s'est vengé. Au cours de violents combats qui ont opposé les deux groupes dans le Soum et le Loroum le 20 avril dernier, Al-Sahraoui a perdu de nombreux éléments. Les attaques se poursuivent également côté malien: près de Gossi, là encore le JNIM\* a pris le dessus.

Cette lutte n'est pas terminée et nul ne peut en prédire l'issue. Il semble néanmoins que Iyad Ghali prenne l'avantage et ceci au moment où il négocie avec l'État malien. Faute d'avoir anticipé, faute de stratégie, faute d'interlocuteur, avec une armée démotivée, le gouvernement burkinabè se retrouve totalement démuné, sans aucune prise sur les événements.

## La faute à pas de chance?

Au tout début de son quinquennat, Emmanuel Macron avait endossé son habit de chef de guerre en se rendant à Gao au Mali. Pour sortir la France du bourbier sahélien, il a compté sur le renforcement des armées nationales mais trois ans plus tard, leurs forces et leur moral sont au plus bas. Même le Tchad, le meilleur allié, semble tenté par le règlement de la situation autour du lac Tchad en dehors des coalitions.

Or, toujours dans le même esprit de soulager la France du poids de cette guerre qu'elle menait seule, le Président français s'est dépensé sans compter pour porter la force G5 Sahel sur les fonts baptismaux et lui trouver des financements pérennes. En vain. En décembre 2017, il «voulait des victoires en 2018»... En 2019, il appelait l'Europe à venir combattre aux côtés de la France au sein de la force Takuba, cela n'a pas soulevé l'enthousiasme et seuls quelques pays ont répondu présent. Cette nouvelle structure n'est d'ailleurs toujours pas opérationnelle et ne le sera pas avant 2021. Il est donc légitime de s'interroger sur une stratégie qui aboutit systématiquement à une impasse. La faute à pas de chance?

Et voilà que les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Sars-CoV-2 viennent encore un peu plus déstabiliser l'organisation des armées, suspendre les programmes européens dans le développement et la formation... Dans ces conditions, le «général Macron» n'aurait peut-être pas eu la faveur de Napoléon, grand connaisseur des chefs au combat, dont la première question sur un candidat au talent prometteur était: «Mais a-t-il de la chance?»

■ Source Sputnik

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations



# Grace royale pour raison du COVID-19 au Maroc :

## Le gouvernement du Maroc demande au roi de gracier journalistes et activistes du Hirak rifain

**A** l'instar de la grâce accordée à plus de cinq mille détenus dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, des sénateurs marocains issus du Parti de la justice et du développement ont appelé le roi Mohammed VI à gracier les journalistes et les activistes du Hirak rifain écroués depuis 2018.

Le groupe du Parti de la justice et du développement (PJD), formation politique au pouvoir au royaume chérifien, à la Chambre des conseillers (Sénat marocain) a demandé au roi Mohammed VI d'accorder sa grâce aux activistes du Hirak rifain et aux journalistes condamnés en 2018 à de lourdes peines de prison ferme, rapporte le site d'information Yabiladi. Une demande défendue par le sénateur Nabil Chikhi, président du groupe, lors du passage au Sénat du chef du gouvernement Saâdeddine El Othmani, également issu du PJD. C'est la deuxième initiative formulée par des élus marocains.

Après avoir salué la grâce accordée le 5 avril dans le contexte de l'épidémie de coronavirus par le souverain chérifien à 5.654 détenus, M. Chikhi a émis le vœu que «les efforts et les initiatives de tous» soient récompensés «dans les jours à venir par une grâce de sa majesté au profit des journalistes emprisonnés et des détenus dans le contexte des événements malheureux que notre pays a récemment connus [les manifestations à caractère social dans le Rif marocain, ndlr]».

Après la condamnation à de lourdes peines d'emprisonnement des leaders des manifestations sociales dans le Rif marocain le 26 juin 2018, Omar Balafrej et Mustapha Chennaoui, députés de la Fédération de gauche démocratique (FGD), ont soumis au parlement marocain le 29 juin de la même année un projet de

loi d'amnistie générale de tous les condamnés dans les affaires de contestations sociales conformément à l'article 71 de la constitution du pays.

«Nous avons déposé cette proposition de loi, ce qui fait partie de nos responsabilités, pour demander une amnistie générale relative à tous les mouvements sociaux de ces deux dernières années», a déclaré Omar Balafrej auprès du site H24Info.

Après avoir évoqué l'échec du plan de développement économique et social du pays, les deux députés ont écrit en conclusion de leur projet de loi que «l'État, au lieu de mettre un terme politique à ce dossier en libérant les personnes qui ont été arrêtées lors de revendications sociales, a préféré adopter une approche purement sécuritaire et judiciaire en condamnant ces personnes qui ne demandaient qu'à avoir une vie descente».

### «Les revendications de la jeunesse rifaine ne sortent pas de l'ordinaire»

Bien que la mort tragique d'un poissonnier soit à l'origine de la naissance du Hirak dans cette région berbérophone du Maroc, les raisons du malaise et de la détresse de la population vont plus loin qu'une simple dénonciation des conditions de sécurité ayant conduit au drame, a expliqué le célèbre écrivain marocain Tahar Ben Jelloun dans une tribune publiée le 25 juin 2018 sur le site Le 360.

«L'ampleur de la crise sociale au Maroc est telle que des mouvements sociaux perdurent depuis plusieurs mois. Au nord comme au sud, ces mouvements expriment les mêmes revendications: le droit à des besoins de base tels



que le droit à la santé, au travail des jeunes, aux infrastructures pour les zones marginalisées. La population de Jerada [nord-est du Maroc, ndlr] est aussi mobilisée depuis plus de sept mois», a ajouté M. Ben Jelloun. «Les revendications de la jeunesse rifaine ne sortent pas de l'ordinaire. Ils veulent un hôpital, une université, des écoles, des mesures de justice sociale et des emplois», a-t-il insisté.

### Quelques condamnés

Le portrait de Mohammed VI et le drapeau marocain à nouveau brûlés et piétinés en France - images

Le tribunal de Casablanca a rendu le 26 juin 2018 son verdict concernant les meneurs du mouvement de contestation sociale (Hirak), né en octobre 2016 dans la région du Rif au Maroc, après la mort d'un vendeur de poissons broyé dans une benne à ordures.

Ainsi, Nasser Zefzafi, Nabil Ahmjiq, Ouassim Boustati et Samir Ighid ont tous été condamnés à une peine de 20 ans de prison ferme pour «complot visant à porter atteinte à la sécurité de l'État». Un chef d'accusation qui aurait pu leur valoir la peine de mort, comme le dispose la loi marocaine.

Par ailleurs, le journaliste marocain Hamid El-mahdaoui, directeur du site d'information Badil.info, arrêté et jugé dans le cadre de la même affaire, a aussi été condamné le 28 juin 2018 par la Cour d'appel de Casablanca à trois ans de prison ferme et au versement d'une amende de 3.000 dirhams (environ 270 euros).

■ Source Sputnik

## Football : L'UEFA a son calendrier

Le comité exécutif de la confédération européenne de football (UEFA) devrait proposer le 23 avril son calendrier pour boucler la saison sur le continent : fin des championnats au plus tard le 3 août et finale de la Ligue des champions le 29 août.

Rien n'est encore officiel mais le plan de la confédération européenne de football (UEFA) pour terminer la saison en cours est prêt. Ce 21 avril, les secrétaires généraux des 55 fédérations de l'instance étaient réunis en visioconférence. Les dirigeants de l'UEFA leur ont présenté une feuille de route, à savoir un calendrier en deux temps : d'abord finir les championnats nationaux, et ensuite terminer les coupes d'Europe.

Depuis un mois et demi, tout le foot européen est à l'arrêt et il reste un peu partout une dizaine de journées de championnat à disputer. L'idée de l'UEFA est de donner une date butoir aux différents pays pour qu'ils disputent les

derniers matches. La date retenue serait le 3 août, limite pour boucler son championnat. Libre à chacun de s'organiser pour y parvenir. La situation sanitaire et l'avancée de la pandémie de Covid-19 n'est pas la même, en effet, d'un pays à l'autre. En Allemagne, par exemple, les clubs ont été autorisés à reprendre l'entraînement. La Bundesliga pourrait ainsi redémarrer au mois de mai avec au coude à coude pour le titre le Bayern de Munich, le Borussia Dortmund, le RB Leipzig et le Borussia M'Gladbach, quatre équipes qui se tiennent en 6 points à neuf journées de la fin. En Italie, en Angleterre ou en France en revanche, les championnats ne pourront reprendre que plus tard, l'heure étant encore, dans ces pays, au confinement.

Reprise du Championnat de France mi-juin ? Côté français, la Ligue table sur une reprise de l'entraînement dans les clubs à la mi-mai, le déconfinement étant programmé le 11 mai. Cela signifierait des matches à partir de la mi-juin, suffisant pour disputer les 10 dernières journées de Ligue 1 avant le 3 août. Ce schéma est théorique. Tout dépendra de l'évolution de la pandémie. Il semble acquis néanmoins que tous ces championnats ne pourront se finir qu'à huis clos, sans spectateurs.

L'UEFA ne prévoit pas de sanctions pour les pays dont le championnat ne pourrait pas se

terminer. Mais l'instance européenne met clairement la pression sur ses fédérations. Les instances qui ne pourront pas boucler leur championnat avant le 3 août devront se justifier par écrit.

Finale de la Ligue des champions le 29 août ? Cette date du 3 août est cruciale pour l'UEFA car ensuite, dans la foulée, il faudra disputer la fin des coupes d'Europe. C'est le calendrier que l'UEFA devrait valider ce 23 avril, lors de son Comité exécutif. Après le 3 août, les clubs encore en lice en Ligue des Champions (C1) et en Ligue Europa (C2) reprendront la compétition là où elle s'est arrêtée en mars, c'est à dire entre les huitièmes et les quarts de finale. On ne sait pas encore quelle formule va proposer l'UEFA. Probablement des matches à élimination directe, sans aller-retour, à partir des quarts de finale. Rappelons que deux clubs français sont encore en lice en C1: le Paris Saint-Germain qualifié pour les quarts et Lyon qui doit disputer son huitième de finale retour contre la Juventus de Turin. Il pourrait y avoir une unité de lieu pour les demi-finales et la finale. Les dates des finales en tout cas seraient déjà arrêtées : le jeudi 27 août pour la Ligue Europa et le samedi 29 août pour la Ligue des Champions.

■ Frédéric Suteau





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Des divergences d'opinions avec votre hiérarchie risquent bien d'apporter une mauvaise ambiance à votre journée. Vous n'aurez pas d'autres choix que de faire face à ces petites difficultés. L'important est de garder votre sang-froid. Pour maîtriser votre gestion, vous devez commencer par reprendre vos comptes à zéro. Votre budget ne se trouve pas dans une situation très positive, mais vous pouvez encore redresser le tir. Les astres vous envoient un appui de taille.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Un certain autoritarisme vous envahit au travail ! Vous réglez littéralement en dictateur et devenez colérique pour un rien ! Vous êtes susceptible, et n'acceptez pas la moindre remarque. Modérez vos pulsions, au risque de vous mettre à dos beaucoup de collègues.

Malgré votre esprit économe, cette journée pourrait faire exception ! Vous risquez de faire des folies, votre comportement est totalement imprévisible ! La conjonction Soleil/Uranus dans votre signe apporte un manque de contrôle certain, prudence.



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

Votre charge de travail explosera et vous aurez besoin d'avoir l'esprit clair pour vous concentrer et réussir l'exploit de terminer vos dossiers dans les délais impartis. Vos yeux piqueront, un mal de tête se pointera, mais vous serez fier de vous.

Vous aurez de bonnes raisons de croire que vos efforts porteront leurs fruits et que les euros rentreront. Vous recevrez vos gains à la fin du mois, mais si cela vous contrariera quelque peu, vous serez satisfait du montant dépassant vos espérances.



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Vous risquez de vous montrer exigeant sur vos conditions de travail et sur la rémunération, soit ça passe, soit ça casse. Vous cherchez votre intérêt, peu importe, ce que l'on vous propose, ce sont vos avantages avant tout. Vous êtes un bon négociateur.

Aujourd'hui, les astres vous tirent leur chapeau ! Vous ne cédez pas facilement à la dépense, vous préférez anticiper certains frais et charges du quotidien au lieu de déboursier inutilement et futillement. Vous avez appris de vos erreurs.



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Professionnellement la situation est complexe. Vous n'êtes pas dans l'ambiance travail, vous avez la tête ailleurs. Attention, cher natif, concernant votre attitude, vous pouvez subir des reproches. Un avertissement pourrait tomber.

Vous hésitez encore à faire un placement ou à mettre en place une transaction, ne cédez pas à la précipitation, vous avez le temps de vous décider. Pour éviter les erreurs, prenez conseil auprès d'un spécialiste de la finance, c'est plus rassurant.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Les qualificatifs négatifs se regroupent dans votre comportement au bureau ! Vous paraissez irritable et épidermique, on ne peut rien vous dire, vous vous vexe pour des brouilles ! Gare à vos sautes d'humeur, essayez d'arrêter de tout dramatiser.

Tentez de vous montrer raisonnable, ce que vous peinez à faire aujourd'hui ! Quelques dépenses excessives peuvent vous surprendre, vous savez vous montrer généreux. Mais ne prenez pas de risques inutiles, c'est un peu ce que vous seriez tenté de faire !



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Au travail, cela sera le calme plat. Aucun défi à relever et aucune contrariété à surmonter. Vous pourrez enfin souffler et retrouver des horaires ordinaires. Si vous cherchez un emploi, vous risquez de trouver le temps long avant de signer un contrat.

Vous serez freiné dans un projet, faute de moyens financiers pour le réaliser. Pour différentes raisons et aussi parce qu'ils n'auront pas envie d'investir, vous ne pourrez pas compter sur les autres pour vous aider. Et votre banque ne vous suivra pas.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Vous faites preuve d'une belle concentration, aujourd'hui vous abattez une tonne de travail, vous n'avez besoin d'aucune aide, vous travaillez dur, car vous souhaitez obtenir de vrais résultats. Vous êtes bien parti pour réussir votre pari. Les finances se stabilisent, cher Scorpion, votre gestion est irréprochable. Les mouvements d'argent qui passent sur votre compte vous permettent de faire des bénéfices, ce qui arrange bien vos affaires. Vous êtes très satisfait du résultat.



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Vos efforts sont salués, professionnellement vous êtes dans une phase de réussite. Les astres favorisent et multiplient les contacts. Votre belle énergie vous aide dans vos projets. Vous ne manquez pas de vous appliquer. On vous récompense.

Une discussion pourrait s'engager autour d'une proposition financière intéressante. Si vous n'êtes pas sûr de vous ou de vos décisions, référez-vous à des personnes professionnelles. Prenez le temps d'y voir plus clair. Rien ne presse.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Les relations au travail sont un peu perturbées. Votre énergie est toujours bien présente, aucun doute là dessus. Mais vous pourriez vous faire de fausses idées concernant vos collègues, et imaginer un scénario improbable, où vous auriez tout faux !

Les bonnes initiatives que vous auriez pu avoir ces derniers temps peuvent se trouver compromises. Vous risquez d'être contrarié, les choses ne se déroulent pas de la manière que vous aviez prévue. Essayez de relativiser, tout le monde fait des erreurs !



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

La petite guerre entre Saturne et Uranus gênera vos actions. Moins libre de vos mouvements, vous souffrirez d'avoir sans cesse des comptes à rendre. Mars dans votre signe viendra à la rescousse en vous offrant des solutions sans devoir passer en force.

Vous déborderez d'imagination, avec l'envie de partir à la conquête de pistes jusque-là, inexplorées avec Mercure en Bélier. En attendant d'avoir l'opportunité de les concrétiser, vous aurez pour mission de stabiliser votre situation financière.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Les astres vous apportent tout leur soutien, vous ne pouvez pas louper les opportunités qui se présentent à vous, sous prétexte que vous ne les avez pas vues. Vous souhaitez du changement, il arrive avec de vraies possibilités de réussite.

Vous touchez de l'argent prime ou héritage, l'argent rentre ! Inutile de vous dire que vous serez aussitôt tenté de dépenser, après tout l'argent c'est fait pour ça. N'oubliez pas, cher natif, vous avez des dépenses urgentes à honorer.

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**